

Éléments

POUR UNE PASTORALE

DES

MALADES

selon Saint Jean-Eudes

**Textes recueillis des O.C.
(malades-maladies)**

Document-Recherche no 5

**par
Jean-Rémi Côté, c.j.m.**

cotejr8@videotron.ca

1a

**Observations générales
sur le Document “ Malades-maladies “.**

- 1) Ce Document Malades-Maladies aborde un sujet très concret et très pratique. C'est sans doute le fruit de cinquante ans d'expérience apostolique. On y sent l'ingéniosité, le feu et la délicatesse apostolique de St. Jean-Eudes.
- 2) Ce document présente des extraits-paragaphes où figurent les mots malades-maladies. Ce sont des textes bruts, non analysés.
- 3) Nous réservons pour un autre document-recherche le sujet “Souffrance-Croix “, quitte à ce que certains textes se recourent.

Jean-Rémi Côté, c.j.m.

2 **Royaume de Jésus (t.1) (1637)**

p.18 Intro (P.Lebrun)

En dehors même de ces faveurs extraordinaires, Dieu se plaît à faire passer les âmes par des états; intérieurs ou extérieurs qui sont une participation aux mystères de son Fils. Ainsi la faiblesse et l'impuissance où nous plonge la **maladie**, nous associent à la faiblesse et à l'impuissance de Jésus durant son enfance. La pauvreté, volontaire ou forcée, nous fait participer à son dénuement; la vie solitaire et retirée, à l'obscurité de sa vie cachée; les sécheresses et les aridités, aux angoisses de son agonie; les croix de toutes sortes dont la vie est semée, au mystère de son douloureux crucifiement ¹. Dans les desseins de Dieu. ces divers états doivent contribuer à perfectionner en notre âme l'image de Jésus. Notre rôle, à nous, c'est de nous soumettre amoureusement aux plans de la divine Providence, en nous laissant couler dans le même moule que le divin Maître, et en nous efforçant d'entrer dans les dispositions saintes qui remplissaient son Coeur adorable dans les divers mystères auxquels sa bonté daigne nous associer.

p.30 Intro (P.Lebrun)

« Le Sauveur, dit Bossuet dans ses *Réflexions sur l'agonie de Jésus-Christ*, s'était chargé, non seulement des péchés, mais aussi de tous les intérêts, des obligations et de tous les devoirs de ses enfants... Leur agonie était, à la croix, distinctement présente aux yeux de son coeur: il prévit le genre de **maladie** dont ils devaient mourir; et comme il n'ignorait pas combien les douleurs et les symptômes d'une maladie violente ou précipitée lieraient, avec les sens, les plus nobles facultés de l'âme, et les rendraient faibles et impuissantes dans leur abattement, qui pourrait comprendre l'étendue et l'effort de la charité avec laquelle il regarda leur agonie comme inséparable de la sienne? Tout ce qu'il fit alors, il le fit en acquit de leurs obligations et en supplément de ce qu'ils ne pourraient faire en ce temps... Il offrit cette agonie de ses enfants et toute sa suite, par un mouvement d'amour qu'il leur communiqua dès lors, s'ils sont en état d'y avoir part; et dont il leur fit le transport aux yeux et dans le sein de son Père, en supplément de leur impuissance, si leur raison obscurcie les rendait incapables d'entrer actuellement dans ses dispositions ».³

Royaume de Jésus (t.1) (1637)

Ce que dit Bossuet de l'agonie de Jésus Christ, il faut l'étendre à tous les états et à toutes les actions de sa vie ici-bas. Toujours et partout Notre-Seigneur a agi en qualité de chef et au nom des membres de son corps mystique, comme en son nom personnel. Et c'est pour cela, autant que pour nous donner des exemples appropriés à toutes les situations, que le divin Maître a daigné passer par toutes les phases et s'assujettir à toutes les nécessités de la vie humaine. Il voulait sanctifier en sa personne notre vie tout entière, et suppléer à notre

¹ Royaume de Jésus, 3e part., Des sept manières d'honorer les mystères de Jésus.

insuffisance en rendant à son Père, pour lui-même et pour nous, les devoirs particuliers que réclament les divers états de la vie humaine.

p.31 Intro (P.Lebrun)

Le V. P. Eudes se complaisait dans cette pensée. Il y revient souvent dans le *Royaume de Jésus*, mais il y insiste spécialement dans les exercices qu'il nous invite à faire au sujet de notre naissance et de notre baptême, et dans ceux qu'il nous propose comme préparation à la mort. C'est, en effet, aux deux extrémités de la vie que nous avons le plus besoin de trouver en Jésus un supplément à notre impuissance. L'enfant ne peut rien, et d'ordinaire le mourant ne peut pas grand-chose. Quelle joie de songer que Jésus, en entrant dans le monde, a consacré à son Père le commencement de notre vie en même temps que les débuts de la sienne! Quelle consolation de savoir que si, à nos derniers moments, **la maladie** nous empêche de penser à Dieu, Jésus a par avance accepté la mort à notre place, et remis notre âme avec la sienne entre les mains de notre Père commun! Et de même pour tout le reste de notre vie; car « l'office du chef étant, dit le P. Eudes ², de faire tout ce qu'il fait pour soi et pour ses membres » dans ses prières, ses travaux, ses souffrances, Notre-Seigneur agissait pour nous aussi bien que pour lui, et de la sorte il a suppléé d'avance à ce qu'il y a de défectueux et d'imparfait dans toutes nos oeuvres. C'est ce que le divin Maître enseignait un jour à S. Marguerite-Marie, lorsqu'il lui disait: « Je te constitue héritière de mon Coeur et de tous ses trésors pour le temps et pour l'éternité, te permettant d'en user selon tes désirs... Il réparera et suppléera à tes défauts et t'acquittera de tes obligations.»

4 **Royaume de Jésus (t.1) (1637)**

p.130

Après vous être confessé, et avoir reçu le pardon de vos péchés par le moyen du sacrement de la Pénitence, ayez soin de remercier Notre-Seigneur de vous avoir fait une grâce si grande. Car lorsqu'il nous délivre de quelque péché, soit en nous gardant d'y tomber, soit en nous le pardonnant y étant tombés, quand ce ne serait que le moindre péché véniel du monde, il nous fait une plus grande grâce, et nous sommes plus obligés de l'en remercier, que s'il nous préservait ou délivrait de toutes les pestes, **maladies** et autres afflictions corporelles qui nous peuvent arriver. Remerciez-le donc en cette sorte et le priez qu'il vous préserve du péché pour l'avenir.

p.223 XXV11 De l'humilité de coeur.

Remarquez néanmoins que je parle ici des choses extraordinaires, et non pas des actions qui sont communes et ordinaires à tous les vrais serviteurs et servantes de Dieu, comme de communier souvent; de se mettre à genoux pour le

² *Royaume de Jésus; 7e part., Élévation à Jésus au sujet de notre naissance.*

moins au soir et au matin, afin de rendre à Dieu ses devoirs, et ce en quelque lieu ou compagnie qu'on puisse être; d'accompagner le Saint-Sacrement dans la rue quand on le porte à un **malade**; de mortifier sa chair par le moyen du jeûne, ou de la discipline, ou de quelque autre pénitence; de dire son chapelet, ou faire oraison dans l'église, ou en sa maison, ou par le chemin; de servir et visiter les pauvres ou les prisonniers, ou de faire quelque autre oeuvre de piété.

p.291 XLIV Le vrai martyr

C'est pourquoi je vous conseille et exhorte d'avoir un grand soin d'élever votre coeur vers Jésus au commencement de vos actions, afin de les lui offrir, et de lui protester que vous les voulez faire pour son amour et sa gloire. Car si, par exemple, l'assistance corporelle ou spirituelle que vous rendez à un **malade**, ou quelque autre chose semblable vous apporte un mal qui soit cause de votre mort, et que vous ayez vraiment fait cette action pour l'amour de Notre-Seigneur, vous serez réputé devant lui comme martyr, et vous aurez part à la gloire des saints martyrs qui sont dans le ciel.

5 **Royaume de Jésus (t.1) (1637)**

p.330 VIII.- **De sept manières par lesquelles nous devons honorer les mystères de Jésus.**

6. Par état, c'est-à-dire, lorsque nous honorons les mystères de Jésus non seulement par quelques actions extérieures ou quelques actes intérieurs qui sont passagers, mais lorsque nous sommes dans un état qui est stable et permanent, et qui de soi-même va continuellement honorant quelque état et mystère de Jésus. Par exemple, si vous êtes dans un état de pauvreté intérieure ou extérieure, et que vous portiez cet état avec patience et soumission à Dieu, vous honorez par état la pauvreté de Jésus, c'est-à-dire que vous êtes dans un état qui de soi va continuellement honorant l'état de pauvreté dans lequel Jésus a été réduit volontairement, pendant qu'il était en la terre.

Si vous êtes réduit, par quelque infirmité ou **maladie**, dans un état de faiblesse et d'impuissance telle que vous ne pouvez vous remuer ni vous servir qu'à peine, et que vous portiez cet état avec soumission au vouloir de Dieu et en l'honneur de l'impuissance en laquelle Jésus a été réduit en son Enfance, vous honorez par état cet état d'impuissance et de faiblesse de l'enfant Jésus.

p.450

XIII. - Allant visiter les pauvres, ou les malades et affligés.

O Jésus, je vous offre cette action en l'honneur et union du même amour avec lequel vous êtes venu du ciel en terre, pour visiter les pauvres et consoler les affligés. Je me donne à vous pour consoler et aider les affligés et les pauvres, autant que vous le désirez de moi. Faites-moi participant, s'il vous plaît, de la charité très grande que vous avez pour eux.

p.564 **XXIX.- De quelques autres avis et dispositions nécessaires pour mourir saintement.**

Vous pourrez vous entretenir ainsi doucement et saintement avec Notre-Seigneur, par le moyen de ces fréquentes élévations vers lui. Mais, afin qu'il vous donne la grâce d'en faire usage, quand vous serez en l'article de la mort, accoutumez-vous à dire ces paroles et à faire ces aspirations souvent durant votre vie, et spécialement le soir étant couché, devant que de vous endormir, vous servant tantôt des unes, tantôt des autres, selon la disposition que l'Esprit de Dieu vous y donnera.

Il serait aussi bon de prier ceux qui seront auprès de vous, et qui vous assisteront en votre **maladie**, qu'ils vous lisent et relisent souvent les choses susdites. Et, si d'aventure vous veniez à perdre la parole, qu'ils ne laissent pas de faire ces actes et ces élévations pour vous, et même quand vous perdriez l'usage des sens et de la raison. Car les en ayant priés, et leur ayant donné votre volonté pour cela, afin qu'ils les fassent en votre nom et pour vous, Notre-Seigneur les regardera et recevra comme si vous les faisiez vous-même, puisqu'ils seront faits à votre instance et de votre part ³.

7 **Contrat par le St.Baptême (t.2) (1654)**

p. 201 Intro. (P.Lebrun)

Le Vén. P. Eudes qui avait donné, dans le *Royaume de Jésus*, des exercices pour faire chaque année la préparation éloignée à la mort, a voulu ajouter au livre du *Contrat de l'homme avec Dieu* une préparation prochaine, pour le temps des graves **maladies**. Ce sont des conseils pratiques, avec des élévations ou *protestations* enflammées, qui contiennent les dispositions requises pour mourir en vrai chrétien, et qui sont de la plus grande utilité non seulement pour les **malades** en danger de mort, mais aussi pour les confesseurs et pour toutes les personnes obligées d'assister les **malades** et de les préparer chrétiennement au grand passage du temps l'éternité.

³ «Quand quelqu'une de nos Soeurs est en grand péril, il est bon que quelques-unes des autres partagent entre elles les exercices de la préparation à la mort qui sont en la partie septième du Royaume de Jésus afin de les faire pour la **malade**, et de lui dire cela, afin qu'elle y consente et qu'elle s'y unisse de coeur et de volonté.» Lettre du V. P. Eudes à la Mère Patin.

p.245

EXERCICE DE PIÉTÉ

très utile et très important, tant pour les **malades** et moribonds, que pour ceux qui les assistent.

Lorsqu'on est **malade**, spécialement d'une **maladie** périlleuse ou mortelle, il est très nécessaire d'avoir quelqu'un qui ait la capacité, la piété et l'expérience requise pour aider le **malade** à rendre à Dieu ses devoirs dans l'état où il est, à en faire bon usage, et à se préparer à bien mourir, s'il plaît à sa divine Majesté de l'appeler.

Mais, s'il manque d'un homme qui lui rende ce bon office, il est bon qu'il se fasse lire les choses suivantes, non pas tout d'un coup, mais peu à peu, afin de les réduire en pratique le mieux qu'il lui sera possible.

Ceux qui assistent les **malades** pourront aussi s'en servir, pour les leur faire pratiquer.

DISPOSITIONS CHRÉTIENNES qui sont nécessaires pour faire bon usage des maladies que Dieu nous envoie.

Pour rendre à Dieu l'honneur que nous lui devons dans nos **maladies**, et pour en faire le saint usage qu'il désire de nous il est très utile et très important de bien pratiquer ce qui suit, à savoir:

I. S'humilier devant Dieu, reconnaissant que nous avons mérité, par nos péchés, toutes sortes de peines de corps et d'esprit.

p.246

2. Adorer la très sainte Volonté de Dieu, qui dispose et ordonne toutes les choses qui nous arrivent, en la meilleure manière qui puisse être; et nous soumettre et abandonner entièrement et de tout notre coeur à tout ce qu'il lui plaira faire de nous, pour la santé et pour la **maladie**, pour la vie et pour la mort, pour le temps et pour l'éternité.

3. Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ses souffrances et dans les saintes dispositions avec lesquelles il les a portées; et nous donner à lui pour souffrir en son esprit, c'est-à-dire dans un esprit d'amour vers Dieu, de soumission à sa divine volonté, d'obéissance aux médecins et à ceux qui nous gouvernent, de dégagement de nous-même, et de patience et tranquillité.

4. Protester à Notre-Seigneur que nous voulons que toutes les assistances et services que l'on nous rendra soient, non pas pour nous qui ne

méritons point d'être servis, ni même regardés, mais pour lui qui seul est infiniment digne d'être aimé et servi de tout le monde.

5. Prier notre Sauveur qu'il fasse pour nous tout l'usage que nous devons faire de notre **maladie**, lui donnant notre volonté à cette intention, et le suppliant d'unir nos douleurs avec les siennes, et de les offrir à son Père pour les mêmes intentions pour lesquelles il lui a offert les siennes.

6. Prier la très sainte Vierge, nos bons Anges et nos Saints de suppléer à nos défauts, et de faire pour nous devant Dieu tout ce que nous devons faire pour lui rendre nos devoirs en cette occasion.

7. Renouveler souvent ces actes, non pas tous à la fois, mais tantôt l'un, tantôt l'autre.

8. Lorsque la **maladie** est une fièvre continue ou quelque autre mal notable, se confesser et communier dès le second ou troisième jour.

9. Quand il y a péril de mort, demander de bonne heure les derniers Sacraments. Et, pour se disposer à

10 **Exercice de piété (t.2) (1636)**

p.247

les recevoir, se faire lire ce qui est écrit sur ce sujet au quatrième et cinquième jours de la *Préparation à la mort*, qui est à la fin du livre du *Royaume de Jésus*.

10. Prier quelqu'un ou plusieurs de faire pour nous les exercices de cette préparation, qui sont dans le livre susdit.

11. Se faire lire le dernier chapitre du même livre, afin de se servir, autant que l'on pourra, des avis et des pratiques qui y sont.

12. Se faire lire aussi les protestations suivantes, afin d'en faire usage, selon le pouvoir et la grâce que Dieu nous en donnera.

PROTESTATIONS CHRÉTIENNES qui comprennent les Dispositions requises pour mourir chrétiennement,

et que l'on peut faire pratiquer à un **malade**, non pas tout de suite, mais à diverses fois, s'accommodant à sa disposition, et lui parlant en cette manière:

Voici, mon cher frère, plusieurs protestations chrétiennes que je vais lire et faire en votre nom et pour vous; et je supplie de tout mon cœur votre bon Ange, tous les Anges, tous les Saints et la très sacrée Vierge de les faire aussi avec moi pour vous.

Voulez-vous pas donner maintenant votre cœur et votre volonté à Notre-Seigneur, pour consentir et adhérer à ces saintes protestations, et pour entrer dans les dispositions qui y sont marquées ?

Si le **malade** était incommodé en entendant prononcer ces choses tout haut, il faudrait les dire tout bas; pourvu qu'il y consente et qu'il dise *Ainsi-soit-*

il, c'est assez.

(suivent des protestations de foi, d'espérance et professions du Baptême)

11 **Exercice de piété (t.2) (1636)**

p.259

XV.- Protestation de ratification de tout ce qui se fait de bon par autrui pour le malade.

O mon DIEU, puisque je vous appartiens par une infinité de titres, je désire que tout mon être et tous les moments et usages de ma vie jusqu'au dernier, soient employés en votre gloire . Mais, s'il arrive qu'en mes dernières heures je vienne à perdre l'usage des sens et de la raison, je vous offre et vous consacre dès maintenant toutes les fonctions de mon corps et de mon âme. Je me donne à vous pour entrer en communion avec tous les Saints de l'Église triomphante, militante et souffrante. Je supplie mon bon Ange, tous les autres Anges et Saints, et la très sacrée Vierge, de faire pour moi devant vous tout ce que je devrais faire si j'avais la pleine liberté de mon esprit, protestant que je ratifie et approuve tous les actes de vertu, toutes les prières et toutes les bonnes choses qui seront alors faites pour moi par les habitants du ciel ou par ceux de la terre. Ainsi soit-il.

p.269

AUTRE MANIERE de faire pratiquer ces actes et protestations au malade.

Lorsqu'on n'a pas le temps de faire exercer tous les actes et protestations précédentes au malade, on les peut abrégé et les lui faire pratiquer en une autre manière, à savoir en lui parlant en cette façon:

« Protestez-vous pas à Dieu, mon cher Frère, que vous voulez vivre et mourir enfant de la sainte Église, catholique, apostolique et romaine, dans la foi dont elle fait profession et dans l'honneur et l'obéissance que vous lui devez?

Renoncez-vous pas pour jamais à toutes les erreurs et dérèglement qu'elle déteste? Etes-vous pas prêt, moyennant la grâce de Dieu, de sacrifier votre sang et votre vie pour cette intention?

--Le malade doit répondre: « Oui, mon Père. » 12

Exercice de piété (t.2) (1636)

p.270

« Reconnaissez-vous pas que vous n'êtes rien, que vous n'avez rien, que vous ne pouvez rien, et que, de vous-même, vous n'avez fait aucun bien?

Confessez-vous pas que de vous-même vous êtes un abîme de péché, un vrai enfer, une source de toutes sortes d'iniquités; et que vous avez mérité l'ire de Dieu et de toutes ses créatures, et les peines éternelles ?

« Avez-vous pas recours à Jésus, qui est votre Rédempteur, votre salut, votre vie et votre tout, afin qu'il ait pitié de votre grande misère, selon son immense miséricorde ?

-- *Le malade doit répondre*: « Oui, mon Père. »

« Voulez-vous pas offrir à Dieu toutes les adorations, les louanges et honneurs qui lui ont été et seront rendus par Jésus-Christ votre Seigneur et par tous ses membres? , »

--*Le malade doit répondre*: « Oui, mon Père. »

« Protestez-vous pas que vous êtes près, moyennant sa grâce, de faire ceci ou cela ? de souffrir tout ce qu'il lui plaira? que vous voulez que toutes les parties de votre corps et de votre âme soient autant de langues qui louent et qui bénissent éternellement la très sainte Trinité, l'Humanité adorable de votre Sauveur, la très glorieuse Vierge sa Mère, tous les Anges et tous les Saints et Saintes du paradis ?

-- *Le malade doit répondre*: « Oui, mon Père. »

Il est bon aussi de n'attendre pas qu'on soit au lit de la mort, à faire les susdites protestations; mais de les faire étant encore en santé, du moins une fois en chaque année, par une sainte et chrétienne précaution.

VIVE JÉSUS ET MARIE !

13 **Exercice de piété (t.2) (1636)**

p. 325 **Le Paradis de la terre.**

Aimer tendrement les pauvres, regardant Jésus-Christ en eux, et se souvenant qu'il a dit: *Ce que vous ferez au plus petit des miens, c'est à moi que vous le ferez*⁴.

En cette considération, les faire manger à sa table, selon la recommandation qui nous en a été faite par le Fils de Dieu dans son Évangile⁵, les visiter dans les prisons, les consoler dans leurs **maladies** et afflictions, les assister et défendre en toutes les manières possibles.

14 **Catéchisme de la Mission (t.2) (1642)**

p.432

D. -- *Combien y a-t-il d'oeuvres de miséricorde corporelles ?*

R. -- Sept: 1. Donner à manger à ceux qui ont faim; 2. Donner à boire à ceux qui ont soif; 3. Revêtir les nus; 4. Racheter les prisonniers; 8. Visiter les

⁴ « *Quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* » Matth. XXV, 40.

⁵ « *Cum facis convivium, voca pauperes.* » Luc, XIV, 13.

malades; 6. Loger les pèlerins et étrangers; 7. Ensevelir les morts.

D. -- *Combien y a-t-il d'oeuvres de miséricorde spirituelles ?*

R. -- Sept: 1. Donner bon conseil; 2. Enseigner les ignorants; 3. Corriger les défaillants; 4. Consoler les affligés; 5. Pardonner les offenses; 6. Supporter les défauts d'autrui; 7. Prier pour les vivants et les trépassés.

D. -- *À qui est-ce d'exercer toutes ces bonnes oeuvres corporelles et spirituelles ?*

R. -- C'est l'office et le métier principal, et ce doit être l'exercice ordinaire de tous les chrétiens, de quelque condition qu'ils soient.

D. -- *Est-ce assez de faire ces bonnes oeuvres-là ?*

R. -- Non, mais il les faut bien faire, c'est-à-dire pour plaire à Dieu, pour son pur amour et pour sa seule gloire.

p.449

CHAPITRE XIX. De l'Extrême-Onction.

D. -- *Qu'est-ce que l'Extrême-Onction ?*

R. -- C'est un sacrement conféré aux **malades** par le ministère des prêtres, avec l'onction des Saintes Huiles.

D. -- *Quels sont les effets de ce Sacrement ?*

R. -- Il y en a plusieurs.

D. -- *Dites-les.*

R. -- Il efface le reste des péchés; il rend la santé du corps, s'il est expédient pour le salut de l'âme; il console le **malade** dans ses douleurs, les diminuant ou donnant la patience nécessaire pour les porter; il augmente la grâce de Dieu dans l'âme; il donne force contre les tentations du diable; enfin, il aide à accepter la mort avec confiance et résignation.

p.450

D. -- *Faut-il attendre qu'on soit tout à fait à l'extrémité pour recevoir ce sacrement ?*

R. -- Non, mais sitôt qu'on est en péril de vie, il faut le demander; et le médecin et le confesseur doivent en avertir le **malade**, afin qu'ayant encore le plein usage de son esprit, il puisse se préparer pour le recevoir avec dévotion.

D. -- *Quelles sont les préparations qu'il faut apporter ?*

R. -- Il y en a quatre principales.

15 **Catéchisme de la Mission (t.2) (1642)**

p.450

D. -- *Dites la première.*

R. -- Il faut d'erechef se confesser si on en a quelque besoin, demander pardon à Dieu de tous les péchés qu'on a commis par le mauvais usage de tous

les sens extérieurs et intérieurs, et en réparation lui offrir tout le saint usage que Notre-Seigneur et sa très sainte Mère ont fait de leurs sens intérieurs et extérieurs.

D. -- *Dites la seconde.*

R. -- Il faut adorer la très sainte volonté de Dieu sur nous, nous y soumettre et abandonner entièrement pour la santé et la **maladie**, pour la vie et la mort, et pour tout ce qu'il lui plaira ordonner de nous; sacrifier notre vie à Dieu, en l'honneur et union du même amour avec lequel le Fils de Dieu a sacrifié sa vie pour nous; et accepter la mort telle qu'il plaira à la divine Volonté de nous l'envoyer, en l'hommage de la divine Justice, l'ayant méritée par nos péchés, et en l'honneur de la très digne mort de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère.

D. -- *Dites la troisième ?*

R. -- Il faut protester à Notre-Seigneur qu'on veut recevoir ce sacrement en l'honneur de la très sainte onction de laquelle il a voulu que son sacré corps ait été oint un peu avant sa mort; en union des divines dispositions avec lesquelles il l'a reçue; et pour les intentions pour lesquelles il a établi le sacrement de l'Extrême-Onction.

D. -- *Dites la quatrième ?*

R. -- Il faut s'unir d'esprit et de cœur à la dévotion et à toutes les saintes dispositions avec lesquelles ce sacrement a été reçu par tant de grands Saints et Saintes qui l'ont reçu si saintement.

D. -- *Comment est-ce qu'un **malade** pourra pratiquer toutes ces choses ?*

R. -- Par l'aide de son confesseur, qui doit lui proposer de bonne heure ces dispositions et les lui faire exercer, ou tout au moins le faire consentir qu'on les exerce pour lui.

D. -- *Les sacrements qu'on donne aux **malades** doivent-ils précéder, la médecine, ou bien la médecine les sacrements ?*

R. -- Les Sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie doivent être reçus pour l'ordinaire avant que d'avoir recours aux médecins; mais celui de l'Extrême-Onction doit être administré après que les médecins ont fait ce qui est de leur profession .

16 **Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)**

p.XV111 Intro (P.Lebrun)

La troisième partie du *Mémorial* contient une série d'exercices ou pratiques de piété pour faire saintement les actions de chaque jour. On y trouve des dispositions pour le réveil, le lever, l'oraison, les lectures de piété, l'étude, les repas, la conversation, les voyages, le coucher. On en trouve également pour les fonctions sacerdotales, telles que la récitation de l'office divin, la célébration de la sainte messe, l'administration des sacrements, la visite des **malades**, l'assistance des mourants, la Consolation des affligés. Comme on le voit, le P.

Eudes a voulu être complet.

p.XX Intro. (P.Lebrun)

Il arrive aussi quelquefois que le Vénérable sort du terrain purement ascétique, où il se tient d'ordinaire, pour signaler de pieuses industries qui peuvent servir à gagner les âmes à Dieu. Cela est surtout sensible dans les chapitres où il traite de la visite des **malades**, de l'assistance des mourants et de la consolation des affligés. Le P. Eudes nous y révèle les saintes industries dont il se servait lui-même avec tant de succès, et il y a dans ces pages une piété si vive, une charité si ardente, une tendresse si ingénieuse et si compatissante pour toutes les misères humaines, qu'il est bien difficile de les lire sans se sentir ému.

p.LXV111

Le P. Eudes d'ailleurs a soin d'indiquer aux prêtres, et surtout aux pasteurs, les moyens à employer pour exercer autour d'eux un zèle fructueux. Dans le *Mémorial* comme dans le *Bon Confesseur*, il insiste particulièrement sur le bon exemple qu'ils doivent donner aux fidèles, et sur l'application qu'ils doivent apporter à connaître les âmes qui leur sont confiées, à veiller sur leurs besoins, à les instruire et à les exhorter au bien, à réprimer les abus et les vices, à faire respecter les lieux saints, à visiter les écoles, les pauvres, les **malades**, enfin à administrer les sacrements ⁶.

17 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

p.LXV111

Le Vénérable avait une tendresse toute spéciale pour les **misères spirituelles et corporelles** de l'humanité, et il ne manque jamais l'occasion de recommander aux prêtres de témoigner aux pécheurs et à tous les malheureux une grande compassion et une charité sans bornes. « On se souviendra, dit-il, que Dieu recommande tant et si souvent, dans les divines Écritures, les orphelins, les veuves, les étrangers et tous les pauvres; à raison de quoi on s'efforcera d'exercer la charité vers toutes ces personnes en toutes manières, autant qu'il sera possible; conversant plus volontiers avec les pauvres qu'avec les riches; étant plus prompts à les visiter dans leurs **maladies** et leurs afflictions, et à se rendre au confessionnal quand on y sera demandé par eux; et traitant avec eux en toute occasion avec un cœur plein d'amour et de respect vers Notre-Seigneur que l'on doit regarder en eux ⁷.»

Voilà le zèle tel que le P. Eudes le concevait et le pratiquait. Ses ouvrages

⁶ ___ *Mémorial*, 2e part., n. 12, sq.; *Bon Confesseur*, ch. 2, sect. 4, etc. ___

⁷ ___ *Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie*, 4e part., ch., 6. Cf. *Mémorial*, 1. c.; *Bon Confesseur*, 1. c. ___

ont certainement contribué, aussi bien que ses exemples, à en raviver la flamme dans le clergé de son temps. Ils peuvent nous rendre le même service en ces jours difficiles où plus que jamais l'Église a besoin de prêtres zélés, et c'est pour cela que nous les offrons de nouveau au clergé français et surtout aux enfants du Vénérable.

p.28

C'est un pasteur qui connaît toutes ses ouailles et qui suit leurs besoins, infirmités et **maladies** pour y remédier. C'est un pasteur qui les repaît de parole et d'exemple, spirituellement et corporellement, selon tout son pouvoir, et qui n'est pas du nombre de ceux desquels un saint docteur parle en cette façon: *Durum judicium fiet saecularibus, durius religiosis, sed durissimum malis et perversis pastoribus*: « La divine justice jugera rigoureusement les séculiers, plus rigoureusement les religieux mais très rigoureusement les pasteurs pervers et méchants.»

18 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

p.30

Qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un homme qu'on voit souvent dans les hôpitaux, dans les prisons et dans les maisons des pauvres **malades**, pour les consoler, instruire et assister dans leurs nécessités corporelles et spirituelles.

p.40

16. Avoir une charité particulière vers les **malades**, pour les visiter souvent, leur administrer les sacrements, leur donner toutes les instructions nécessaires, et spécialement pour les assister à l'heure de la mort; et être toujours plus prompt et plus affectionné à rendre tous ces offices de charité aux petits qu'aux grands, et aux pauvres qu'aux riches.

p.44

Mais surtout nous devons avoir une vénération très singulière au regard du très saint Sacrement, qui est le plus précieux trésor des prêtres et leur propre mystère, pour lequel ils doivent avoir un zèle tout particulier, afin de l'honorer et faire honorer aux autres en toutes les manières possibles, de le tenir dans un lieu net et honorables et d'exciter les chrétiens à se comporter révéremment et saintement en sa présence, à assister souvent et dévotement à la sainte messe, et à l'accompagner avec honneur et respect lorsqu'on le porte aux **malades** ou en procession.

p.62 CE QU'IL FAUT FAIRE APRES LA CONFESSON.

1. Remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite de nous pardonner nos péchés, considérant que le plus petit péché étant un plus grand mal que tous les maux temporels de ce monde, nous avons plus d'obligation à Dieu et sommes plus tenus de le remercier, pour le pardon de la moindre de nos offenses, que s'il nous avait préservés ou délivrés de toutes les **maladies** et afflictions corporelles qui se peuvent imaginer. C'est pourquoi il est bon, après la confession, de dire, pour le moins une fois, le *Gloria Patri*, pour remercier la très sainte Trinité: une fois le *Qui natus es de Virgine*, pour remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ; comme aussi un *Ave Maria*, pour remercier la très sainte Vierge, par les mains de laquelle passent toutes les grâces qui nous sont données.¹⁹ **Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)**

p.85 **CHAPITRE XVII. Pour la visite des malades.**

1. Offrir cette action à Notre-Seigneur, en l'honneur et union de la très parfaite charité qu'il a pour ses créatures et pour tous ses enfants; et nous donner à lui, pour entrer dans le très grand amour par lequel il a porté dans son Coeur toutes nos infirmités, **maladies** et afflictions: *Infirmitates nostras accepit, et aegrotationes nostras portavit*⁸, et dans les saintes dispositions avec lesquelles il a visité les **malades**, pendant qu'il était sur la terre; comme aussi pour nous unir aux saintes dispositions et intentions avec lesquelles tant de grands Saints ont fait la même action que nous allons faire.

2. Saluer le **malade** avec grande charité, le regardant comme un membre de Jésus-Christ et comme notre frère, et en cette vue lui témoigner, mais de coeur, beaucoup de compassion, et lui parler avec grande douceur, cordialité et discrétion.

3. Lui faire entendre qu'il y a deux causes principales de toutes nos afflictions:

Que la première est la Providence et la volonté de Dieu, qui dispose et ordonne de toutes choses, mais toujours en la meilleure manière, et pour notre plus grand bien, si nous les voulons prendre et porter comme il faut, ce que nous pouvons avec sa grâce.

Que la seconde cause de nos misères, c'est le péché; [et] que [à ce sujet] nous avons trois choses principales à faire dans nos maladies:

a) Nous humilier en la vue de nos offenses, par lesquelles nous avons mérité l'enfer, et beaucoup davantage toutes les tribulations de ce monde.

b) Nous soumettre et abandonner avec confiance à la divine volonté.

c) Souffrir avec patience pour l'amour de Notre-Seigneur, qui a tant souffert pour nous, et lui offrir nos souffrances en l'honneur et union des siennes.

⁸ __Matth.VIII, 17. __

4. Après avoir proposé ces choses au **malade**, ou d'autres semblables, les lui faire pratiquer en cette façon:

20 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

p.86

«Or sus, mon très cher frère, ou ma très chère soeur, voulez-vous pas bien maintenant réduire en pratique ce que je viens de dire ? Voulez-vous pas vous humilier devant Dieu? Pour cet effet reconnaissez-vous pas que vous êtes pécheur, ou pécheresse, et que, quand vous n'auriez jamais commis qu'un seul péché, Dieu pourrait vous envoyer justement toutes les afflictions du monde, et que vous n'auriez pas sujet de vous plaindre ?

p.87

« Voulez-vous pas adorer la divine volonté qui vous a envoyé cette **maladie**, et vous soumettre et abandonner de tout votre coeur à sa très aimable conduite; et même la bénir, aimer et remercier du don qu'elle vous a fait en vous donnant cette affliction ?

« Voulez-vous pas souffrir, pour l'amour de Notre- Seigneur Jésus-Christ qui a tant souffert pour vous, tout ce qu'il lui plaira, et lui offrir vos petites peines en l'honneur et union de ses très grandes souffrances, et le prier qu'il les y unisse lui-même, et qu'il en fasse pour vous tout l'usage que vous en devriez faire ?

« Voulez-vous pas vous offrir à la très sainte Vierge avec toutes vos douleurs, et la prier qu'elle vous donne à son Fils, qu'elle supplée à vos défauts, et qu'elle fasse pour vous devant lui tout ce que vous devriez faire, c'est-à-dire qu'elle lui rende pour vous tous les devoirs que vous êtes obligé de lui rendre dans votre **maladie**? Et ne voulez-vous pas lui donner votre coeur et votre volonté à cette intention?

« Voulez-vous pas aussi vous offrir pour cette même fin à votre bon Ange, à tous les Anges et à tous les Saints ? »

5. Le disposer au sacrement de pénitence, et, s'il en est besoin, lui proposer brièvement les conditions et dispositions nécessaires à ce sacrement, et lui aider à s'y préparer; s'informer soigneusement si dans ses confessions il a toujours confessé ses péchés bien clairement, s'il n'a point d'inimitiés, et s'il n'a point fait tort à autrui, afin de se réconcilier et de restituer, s'il est possible, avant l'absolution; s'il y a point d'occasions prochaines de péché, afin de les lui faire quitter; s'il est point dans quelque habitude invétérée de péché mortel, afin de lui aider à la détester, à y renoncer, et à prendre une véritable, solide et profonde résolution de la rompre, et d'embrasser les moyens nécessaires à cette fin.²¹ **Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)**

p. 88

6. Le préparer à la sainte communion; et après l'avoir communiqué, lui aider aussi à rendre à Notre-Seigneur, qui s'est donné à lui, les devoirs qu'il est obligé

de lui rendre, à savoir d'adoration, de louange, de remerciement, d'amour, de pénitence, de donation, d'abandon et de sacrifice de soi-même, de sa vie, de toutes ses volontés et inclinations, et de toutes les choses de ce monde.

7. Lui apprendre, s'il en est besoin, ou l'exhorter d'élever souvent son esprit et son coeur, tantôt au Père éternel, tantôt au Fils de Dieu, tantôt au Saint-Esprit, tantôt à la très sainte Vierge, à son bon Ange, et à tous les Anges et Saints; et ce, en diverses manières, et par divers actes de foi, d'espérance, de confiance, d'amour, de patience, d'humilité, de soumission, de louange, de bénédiction, de contrition, etc., non pas tout à la fois, mais tantôt l'un, tantôt l'autre.

Surtout lui recommander d'user souvent de ces petites élévations:

« O mon Dieu, je me donne tout à vous.

« O mon Seigneur, votre sainte volonté soit faite.

« O mon Père, non pas ce que je veux, mais ce que vous voulez.

« O mon Dieu, je reconnais que mes péchés méritent mille fois davantage de châtiments: *Hic ure, hic seca, modo in aeternum parcas.*

« O Jésus, je me donne et me sacrifie tout à vous.

« O Jésus, tirez-moi avec vous dans votre divin sacrifice, afin de me sacrifier tout avec vous à la gloire de votre Père.

« O Jésus, je veux souffrir pour l'amour de vous tout ce qu'il vous plaira, et tant qu'il vous plaira.

« O bon Jésus, je me donne à vous, pour entrer dans les dispositions saintes avec lesquelles vous avez souffert.

« O mon Jésus, soyez-moi Jésus.

22 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

p.89

« O Jésus, soyez ma force et ma patience. «

O mon Sauveur, faites pour moi, s'il vous plaît, devant votre Père, tout ce que je devrais faire. Je vous donne ma volonté à cette intention.

« O mon cher Jésus, je vous offre toutes mes petites peines; unissez-les, s'il vous plaît, avec les vôtres très grandes, bénissez-les et les sanctifiez par les vôtres, offrez-les avec les vôtres à votre Père éternel, et en faites le même usage que vous avez fait des vôtres.

« O Mère de Jésus, soyez ma bonne Mère, quoique je sois très indigne d'être votre enfant. Unissez mes douleurs avec les vôtres; offrez-les à votre Fils avec les vôtres; faites pour moi tout ce que je devrais faire, suppléez à mes défauts, et faites pour moi tout l'usage que je devrais faire de mon mal.

« O mon saint Ange gardien, ô bienheureux saint Joseph, ô Saints et Saintes de Jésus, priez pour moi, assistez-moi, aimez et louez mon Dieu pour moi, suppléez à mes défauts, faites pour moi devant Dieu ce que je devrais faire.

»

9. Lorsque la **maladie** est accompagnée de douleurs aiguës et violentes, proposer au malade divers points de la Passion de Notre-Seigneur à honorer en divers temps, en cette façon: «

« Or sus, mon cher frère, il nous faut consacrer cette journée, ou cette nuit, ou cette matinée, ou cette après-dînée, ou cette heure, à l'honneur de l'agonie de Notre-Seigneur dans le jardin des Olives, qui est le premier mystère de sa passion; et jeter un peu les yeux de notre foi durant ce temps sur ce qu'il a souffert en ce lieu, afin de nous encourager à souffrir avec lui; et par après nous consacrerons l'heure, ou le jour, ou la nuit, ou la matinée, ou l'après-dînée suivante, à l'honneur de ce qu'il a souffert lorsque Judas l'a salué et livré à ses ennemis; puis à l'honneur de ce qu'il a souffert, étant pris et lié comme un criminel, puis chez Anne, chez Caïphe, chez

23 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

p.90

Pilate, chez Hérode, et en tous les autres lieux et parties de sa très douloureuse passion. Et ainsi d'heure en heure, ou de jour en jour, ou de temps en temps, nous le suivrons de lieu en lieu, de station en station, de mystère en mystère, de souffrance en souffrance, unissant nos petites douleurs avec les siennes, très grandes, oubliant les nôtres pour penser aux siennes et le bénissant de la faveur qu'il nous a faite de le pouvoir honorer dans sa sainte passion en la manière la plus excellente, à savoir par imitation et par conformité. »

10. Lui proposer et faire pratiquer les choses précédentes, non pas tout d'un coup, mais peu à peu, tantôt l'une, tantôt l'autre, sans l'ennuyer ni fatiguer, avec grande douceur et discrétion, prenant garde de ne point parler trop haut, de peur de l'incommoder, mais d'une voix médiocre et pleine de bénignité.

11. Entremêler ces remontrances et exercices de prières, se mettant de fois à autre à genoux, et y faisant mettre ceux qui sont présents, pour dire quelques prières tout haut pour le **malade**, en latin ou en français, comme les litanies de Jésus, ou celles de sa sainte Enfance, ou du Saint-Sacrement, ou de sa Passion; ou celles de Notre-Dame, ou de saint Joseph, ou des saints Anges, ou de tous les Saints, prenant tantôt l'une, tantôt l'autre; ou bien l'*Ave maris stella*, ou le *Salve Regina*, ou quelque belle prière en français.

12. L'exhorter à rendre obéissance aux médecins et à ceux qui le gouvernent, en l'honneur de l'obéissance de Notre-Seigneur, et à prendre les médecines et remèdes, en l'honneur du fiel qu'il a bu et des plaies et douleurs qu'il a portées en sa passion pour l'amour de lui.

24 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

p.91 CHAPITRE XVIII. Pour assister les moribonds et agonisants.

1. Disposer le **malade** peu à peu et avec grande douceur à se donner et abandonner entièrement à la très sainte volonté de Dieu, et à lui sacrifier de bon coeur sa vie avec Notre-Seigneur qui a sacrifié pour nous une vie dont un seul moment vaut mieux infiniment que toutes les vies des hommes et des Anges.

Et afin de l'aider à cela, lui faire voir que la vie de ce monde n'est qu'une mort continuelle, environnée de toutes sortes de misères; qu'il y a une autre vie, laquelle nous est préparée dans le ciel, qui est la vraie vie, la vie éternelle et bienheureuse, exempte de tout mal et comblée de toutes sortes de biens; que ce monde est une prison, un lieu de bannissement, et même un enfer pour les vrais enfants de Dieu; et que le ciel est notre chère patrie, que c'est là que sont notre Père et notre Mère Jésus et Marie, avec tous nos frères et soeurs, tous les Anges et les Saints, qui nous aiment très ardemment, et qui ont des désirs extrêmes de nous voir avec eux jouissant de la béatitude inénarrable qu'ils possèdent;

Que nous avons mérité toutes sortes de morts par nos péchés, et que nous devons l'accepter au temps, au lieu et en la manière qu'il plaira à Dieu de nous l'envoyer, en l'hommage de sa divine justice;

Que, quand même nous serions dans un état d'innocence, et que nous ne serions point des enfants d'Adam, Dieu est toujours notre Souverain, et par les droits que sa souveraineté divine lui donne sur nous, il peut faire de nous tout ce qu'il lui plaira, avec infiniment plus de raison que le potier ne peut disposer de son pot; et que c'est à nous de nous soumettre et abandonner volontairement à tout ce qu'il lui plaira ordonner de nous et de la vie qu'il nous a donnée;

25 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

p.92

Qu'enfin Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la vie éternelle, ayant voulu mourir pour nous, et la très sainte Vierge, qui est la mère de vie, étant morte, quand nous ne serions point sujets à la mort, nous devrions nous y assujétir volontairement, pour être conformes à notre Père et à notre Mère, et pour rendre honneur à leur très honorable mort par la nôtre.

2. Étant résigné à la divine volonté sur ce sujet, lui proposer les devoirs qu'un chrétien est obligé de rendre à Dieu et à Jésus-Christ Homme-Dieu avant que de partir de ce monde, et lui aider à s'en acquitter. Or ces devoirs sont: 1.) De remercier la très sainte Trinité avec Jésus-Christ et avec toute l'Église, de toutes les faveurs qu'il a reçues de sa divine bonté. 2.) Lui demander pardon de tous ses péchés, et lui offrir sa mort en union de la mort de Jésus-Christ pour satisfaction. 3.) L'adorer, louer, glorifier et aimer, puisque nous ne sommes au

monde que pour cette fin, et qu'il faut finir notre vie en faisant ce pourquoi Dieu nous a créés. 4.) Prier Notre-Seigneur qu'il fasse toutes ces choses pour lui, et faire la même prière à la très sainte Vierge, à saint Joseph, à son bon Ange, et à tous les autres Anges et Saints. 5.) Adorer aussi, louer et remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ, lui demander pardon, et prier sa très sainte Mère, tous les Anges et tous les Saints, de lui rendre pour lui tous ces devoirs et tous les autres auxquels il est obligé.

3. Lui proposer ses devoirs au regard de la très sainte Vierge, de saint Joseph, de son bon Ange, de tous les autres Anges et Saints, et spécialement de ceux qu'il est obligé d'honorer plus particulièrement, l'exhortant: 1.) à les remercier; 2.) à leur demander pardon, et en satisfaction leur offrir le très aimable Coeur de Jésus; 3.) à invoquer leurs prières et leur assistance pour l'heure de sa mort.

26 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

P.93

4. Lui représenter ses devoirs au regard du prochain, qui sont: 1.) De demander pardon à ceux qu'il a offensés, et auxquels il a donné quelque sujet de mauvaise édification 2.) Pardonner de tout son coeur à tous ceux qui l'ont offensé, en disant avec Notre-Seigneur: *Pater, dimitte illis*⁹. 3.) Si le **malade** est un père ou une mère, maître ou maîtresse, supérieur ou supérieure, recommander à ceux qui lui sont commis la crainte de Dieu, et leur donner la bénédiction, ou plutôt prier Dieu qu'il la leur donne; car ce n'est pas au pécheur à donner sa bénédiction, n'étant de lui-même que malédiction, mais bien à prier Dieu qu'il la leur donne.

5. Si c'est une personne qui ait quelques commodités temporelles, l'exhorter de n'oublier pas les pauvres et les oeuvres de piété, afin qu'il rachète ses péchés par aumône, et que les pauvres le reçoivent dans les tabernacles éternels.

6. L'avertir de mettre ses affaires temporelles au meilleur état qu'il pourra, et de ne laisser point, s'il est possible, de matière de procès ou de discorde à ses enfants ou héritiers.

7. Le disposer à recevoir le saint Viatique, et l'exhorter à s'unir de coeur et d'intention à toute la dévotion avec laquelle la très sacrée Vierge et tant de grands Saints et Saintes ont fait leur dernière communion.

8. Procurer, s'il se peut, qu'il gagne quelque indulgence comme celles qui se peuvent gagner à la mort, par le moyen des médailles de saint Charles, ou des

⁹ Luc. XXIII, 34. —

cinq Saints, ou quelques autres. Et pour le préparer à les gagner: 1.) Exciter en lui un grand désir de les gagner. 2.) Lui faire protester qu'il le désire, non pour son intérêt, mais pour la pure gloire de Dieu, et afin que le fruit de la sainte passion et du précieux sang de Jésus-Christ soit par ce moyen appliqué à son âme. 3.) Lui aider à entrer dans

27 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

p.94

l'esprit de pénitence, et à produire des actes de contrition, après s'être accusé en général de tous ses péchés. 4.) Ayant sur soi quelque'une des susdites médailles, lui faire prononcer par trois fois, avec toute la dévotion qu'il pourra, et en baisant la susdite médaille, le très saint nom de Jésus et de Marie, en cette façon: *Jesus, Maria; Jesus, Maria; Jesus, Maria;* ayant intention de le prononcer en union de tout l'amour qui a été, est et sera porté à jamais au ciel et en la terre à Jésus et Marie.

9. Le disposer de bonne heure à recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, pour les intentions pour lesquelles Notre-Seigneur l'a institué, à savoir, pour effacer et détruire ce qui reste du péché dans l'âme chrétienne, pour accomplir et perfectionner en elle l'oeuvre de sa grâce, pour la fortifier contre les combats et assauts de ses ennemis, pour l'orner des vertus et dispositions requises afin de mourir chrétiennement, ou même pour remettre le **malade** en santé, s'il est expédient pour la gloire de Dieu.

Lui aider à entrer dans les dispositions nécessaires pour recevoir ce sacrement, dont la *première* est de le désirer beaucoup, afin que les desseins que Notre-Seigneur a eus sur lui en établissant ce même sacrement soient accomplis. La *deuxième*, de l'adorer comme l'instituteur de ce sacrement, et le remercier de toute la gloire qu'il a rendue à son Père, et de toutes les grâces qu'il a communiquées aux âmes, par le moyen de ce même sacrement. La *troisième*, de se confesser derechef de ses péchés, d'en demander pardon à Dieu. La *quatrième*, d'offrir au Père éternel tout l'honneur que son Fils lui a rendu par le saint usage qu'il a fait de tous ses sens intérieurs et extérieurs, et de toutes les puissances de son âme, en satisfaction de tout le déshonneur qu'il lui a rendu par le mauvais usage qu'il a fait de ces mêmes choses. La *cinquième*, de s'unir à toutes les dispositions avec lesquelles ce sacrement a été reçu par tant de Saints

28 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

p.95

et Saintes, qui l'on reçu si saintement. La *sixième*, de se donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il le prépare lui-même à le recevoir en la manière qu'il désire. La *septième*, de prier la bienheureuse Vierge, les Anges et les Saints, de

suppléer à ses défauts, de faire pour lui devant Dieu tout ce qu'il est obligé de faire en cette occasion, et de lui obtenir toutes les grâces et dispositions nécessaires.

10. Lui faire renouveler la profession qu'il a faite au baptême, et pour cette fin: 1.) Lui faire remercier Dieu de la grâce qu'il lui a faite d'avoir été baptisé. 2.) Lui faire demander pardon à Dieu du mauvais usage qu'il a fait de la grâce de son baptême, et de ce qu'il a tant de fois violé les promesses qu'il lui a faites lorsqu'il a été baptisé, et lui offrir en satisfaction la vie et la mort de son Fils Jésus, avec tous les mérites de sa très sainte Mère et de tous les Saints. 3.) Lui faire dire ces paroles, en latin ou en français, avec toute l'affection qu'il pourra, à l'intention de renouveler la susdite profession: *Abrenuntio tibi, Satana ; abrenuntio omnibus operibus tuis; abrenuntio omnibus pompis tuis. Adhareo tibi, Domine Jesu, Rex meus et Deus meus, et volo te regnare super me: « Je renonce à toi, maudit Satan; je renonce à toutes tes oeuvres, c'est-à-dire à tout péché; je renonce à toutes tes pompes, c'est-à-dire à tout ce qui est de ce monde; je me donne, me consacre et me sacrifie tout à vous, ô mon Seigneur Jésus, mon Roi et mon Dieu, et je veux de tout mon coeur que vous régniez sur moi pour jamais: faites que cela soit ainsi, ô mon Sauveur, par votre infinie bonté. »*

Vous trouverez dans le petit livre du Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême ¹⁰, un exercice de piété très utile, tant pour les **malades** et moribonds que pour ceux qui les assistent.

29 Le Mémorial de la vie ecclésiastique(t.3) (1681)(1668)

p.103 Ch.XIX Pour consoler les affligés

8. Si l'affliction procède de la mort, ou d'une **maladie** périlleuse d'un parent ou d'un ami, considérer que Notre-Seigneur a sacrifié sa vie pour nous, et une vie si précieuse qu'un seul moment de cette vie valait mieux qu'une éternité de toutes les vies des hommes et des Anges. Se donner à l'amour incompréhensible avec lequel il a fait ce sacrifice pour nous, et en union de cet amour, lui sacrifier la vie de nos amis et la nôtre même, et lui protester que si nous avons en nos mains toutes les vies des hommes et des Anges, nous voudrions lui en faire un sacrifice, en l'honneur et action de grâces du sacrifice qu'il a fait de soi-même pour notre amour.

p.107 ch.XX pour la conversation éviter et faire...

Surtout fuir la conversation des femmes et des filles, non seulement mondaines, mais aussi dévotes, sinon quand la nécessité et la charité y obligent.

N'aller point chez elles, sinon en cas de **maladie**, ou d'affliction, ou de quelque autre nécessité. Ne leur donner pas facilement liberté de venir chez

¹⁰

nous, si ce n'est pour quelque cause nécessaire.

30 **Manuel de Prières (t.3) (1668)**

p.477

Pour les **malades**.

Quand quelqu'un devient **malade**, le Supérieur ou quelque autre doit l'exhorter dès le commencement, de se donner à Notre-Seigneur, pour faire bon usage de sa **maladie**, par le moyen des dispositions suivantes:

Dispositions chrétiennes

Qui sont nécessaires pour faire bon usage des **maladies** que Dieu nous envoie.

1. S'humilier devant Dieu, reconnaissant que nous avons mérité, par nos péchés, toutes sortes de peines de corps et d'esprit.

2. Adorer la très sainte Volonté de Dieu, qui dispose et ordonne toutes les choses qui nous arrivent, en la meilleure manière qui puisse être, et nous soumettre et abandonner entièrement et de tout notre coeur à tout ce qu'il lui plaira faire de nous, pour la santé et pour la **maladie**, pour la vie et pour la mort, pour le temps et pour l'éternité.

3. Adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ses souffrances et dans les saintes dispositions avec lesquelles il les a portées, et nous donner à lui pour souffrir en son esprit, c'est-à-dire, dans un esprit d'amour vers Dieu, de soumission à la divine Volonté, d'obéissance aux médecins et à ceux qui nous gouvernent, de dégagement de nous-mêmes, et de patience et tranquillité.

4. Protester à Notre-Seigneur que nous voulons que toutes les assistances et services que l'on nous rendra, soient, non pas pour nous qui ne méritons point d'être servis ni même regardés, mais pour lui qui seul est infiniment digne d'être aimé et servi de tout le monde.

31 **Manuel de Prières (t.3) (1668)**

p.478

5. Prier notre Sauveur qu'il fasse pour nous tout l'usage que nous devons faire de notre **maladie**, lui donnant notre volonté à cette intention, et le suppliant d'unir nos douleurs avec les siennes, et de les offrir à son Père, pour les mêmes intentions pour lesquelles il lui a offert les siennes.

6. Prier la très sainte Vierge, nos bons Anges et nos saints Patrons, de suppléer à nos défauts, et de faire pour nous, devant Dieu, tout ce que nous devons faire pour lui rendre nos devoirs en cette occasion.

7. Renouveler souvent ces actes, non pas tous à la fois, mais tantôt l'un,

tantôt l'autre.

8. Lorsque la **maladie** est une fièvre continue ou quelque autre mal notable, se confesser et communier dès le deuxième ou troisième jour.

9. Quand il y a peril de mort, demander de bonne heure les derniers Sacrements, et, pour se disposer à les recevoir, se faire lire ce qui est écrit sur ce sujet au quatrième et au cinquième jour de la préparation à la mort, qui est à la fin du livre du Royaume de Jésus ¹¹.

10. Prier quelqu'un ou plusieurs de la Communauté de faire pour nous les exercices de cette préparation qui sont dans le livre susdit.

11. Se faire lire le dernier chapitre du même livre, afin de se servir, autant que l'on pourra, des avis et des pratiques qui y sont.

12. Se faire lire aussi les protestations qui sont dans le livre du Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême ¹², en la manière qui est marquée dans ce livre.

Si le **malade** ne se souvient pas de ces choses, le Supérieur et l'Infirmier s'en doivent souvenir pour lui.

32 Manuel de Prières (t.3) (1668)

p.479 Quelques choses à observer

Touchant les Malades, les Agonisants et les Trépassés.

Lorsqu'on porte le Saint-Sacrement à un **malade**, tous les Prêtres et Clercs de la Maison l'accompagnent, autant que faire se peut, avec le surplis et le cierge en la main.

Lorsqu'on lui donne le sacrement de l'Extrême-Onction, ils y sont aussi présents, avec le surplis et le cierge en la main.

Quand il est en l'agonie, ils s'y trouvent encore avec les mêmes armes, afin de l'assister en ce combat et en ce terrible passage, par de ferventes et saintes prières, telles que sont celles que l'Église a prescrites pour les Agonisants, et autres semblables.

p.480

Lorsqu'il est trépassé, tous les Prêtres et Clercs de la maison disent en commun l'Office des Morts, et les Prêtres célèbrent pour lui chacun trois messes, et font ce qui est marqué ci-après; et les Clercs et Frères domestiques font chacun trois communions et disent trois chapelets.

Et on donne avis au plus tôt de son décès aux autres maisons, là où les Prêtres célèbrent chacun trois messes pour le défunt, et les Clercs et Frères domestiques font chacun trois communions et disent trois chapelets.

Quand il est trépassé, après qu'on l'a enseveli et mis dans le cercueil, avant

¹¹ __Oeuvres, t. I, p. 530.__

¹² __Oeuvres, t. II, p. 247.__

qu'il soit hors du lieu où il est mort, toute la Communauté lui vient baiser les pieds.

Tous les Prêtres et Clercs assistent à ses funérailles, ayant à la main chacun un cierge de cire blanche, autant que faire se peut.

On doit avertir au plus tôt ses parents de son décès, et l'écrire à toutes les maisons de la Congrégation; car, quand il meurt quelqu'un de la même Congrégation, soit Prêtre, Clerc ou Laïque, ou autre ayant la qualité de Fondateur ou de signalé Bienfaiteur, chaque Prêtre doit célébrer trois messes, dont l'intention principale soit pour le repos de son âme; chaque Clerc et chaque Frère domestique doit faire trois communions et dire trois chapelets pour la même intention ...

33 **Le Prédicateur apostolique(t.4) (1685) (1673)**

p.40 ch.V11 Matière qu'il faut prêcher

Porter les maîtres et maîtresses à traiter leurs serviteurs et servantes comme ils désirent que le souverain Maître les traite; les instruire ou faire instruire des choses de leur salut; en avoir soin quand ils seront **malades**; et les bien payer de leurs gages. Et réciproquement, (porter) les serviteurs et servantes à rendre à leurs maîtres et maîtresses l'honneur, l'obéissance et le service fidèle qu'ils leur doivent, comme à ceux qui leur tiennent la place de Dieu.

p.61

Quand c'est en public, dans la prédication, il faut tonner contre le péché et foudroyer les vices, mais avoir compassion des pécheurs, comme le médecin qui compatit au **malade** pendant qu'il combat la **maladie**, et se garder bien de désigner personne, ni de rien dire qui donne sujet à aucun de penser qu'on a parlé pour lui.

p.92

Prudence, pour choisir celui qui prêche le plus utilement: ainsi que fait un **malade**, lequel voulant être guéri cherche le médecin non pas qui lui dira de plus belles choses, qui le divertira mieux, ou qui condescendra davantage à ses appétits et désirs, mais celui qui le guérira.

Charité encore, pour ne se plaindre pas de ce qu'ils disent des choses communes, populaires, et que tout le monde sait: puisqu'on ne peut rien proférer qui n'ait été déjà dit par ceux qui nous ont précédés; qu'il n'y a point de meilleure nourriture que le pain qui est très commun; qu'une médecine réitérée guérit le **malade**; et qu'une même musique plusieurs fois chantée réjouit ceux qui l'entendent.

34 **Le Bon Confesseur (t.4) (1644)**

p.126 Intro (P.Lebrun)

Aussi le P. Eudes regarde-t-il la confession comme l'une des fonctions les plus importantes du saint ministère .

« Entre toutes les fonctions pastorales, dit-il, il n'y en a point en laquelle le prêtre puisse rendre plus de services aux âmes ¹³. » C'est par la confession, en effet, que le pasteur connaît ses ouailles, qu'il se rend compte de leurs infirmités et de leurs besoins, qu'il leur applique les remèdes appropriés à leurs **maladies** spirituelles, qu'il les arrache d'entre les dents du loup infernal ou qu'il les empêche d'y tomber. C'est là aussi qu'il les repaît d'une nourriture céleste, en leur donnant de salutaires instructions et en les disposant à recevoir le corps et le sang du Fils de Dieu ¹⁴.

p.155 Ch.1 Participant des qualités que son Père lui a données.

La quatrième est la qualité de Médecin. Car il est venu en ce monde comme dans un grand hôpital tout plein de **malades**, pour guérir les **maladies** de nos âmes, et même pour les ressusciter et les faire passer de la mort du péché à la vie de la grâce: *Magnus de caelo venit medicus dit saint Augustin, quia magnus in terra jacebat aegrotus* ¹⁵

« Un grand Médecin est venu du ciel, parce qu'il y avait un grand malade en la terre »

35 **Le Bon Confesseur (t.4) (1644)**

p.206

Il y a néanmoins certains cas dans lesquels les absolutions d'un prêtre qui n'est point approuvé, ou qui n'a point de juridiction, ne laissent pas d'être bonnes.

1. Au regard des personnes qui sont dans un péril probable de mort: comme les **malades** d'une fièvre continue, les femmes qui sont en travail d'enfant, les soldats, qui vont à l'assaut ou au combat, ceux qui sont dans une maison pestiférée, ceux qui vont dans un périlleux voyage de mer. En toutes ces occasions, tout prêtre quel qu'il soit, approuvé ou n'ont approuvé, ayant juridiction d'ailleurs ou ne l'ayant pas, peut absoudre de tous cas, sans aucune exception, à raison de l'extrême nécessité.

p.209

¹³ Le Bon Confesseur, ch. II, sec. 4

¹⁴Le Bon Confesseur, I. c.

¹⁵ Sermo 175.

Qu'est-ce qu'un homme qui se mêle de pratiquer la médecine et d'ordonner des remèdes à toutes sortes de **maladies**, n'ayant point la science requise ? Ce n'est pas un médecin, c'est un meurtrier qui tue plus de **malades** qu'il n'en guérit. Jugez de là ce que c'est qu'un prêtre qui s'ingère de faire des actions de médecine des âmes, et qui est plus capable de les faire mourir par son ignorance que de les guérir.

p.211

8. Il doit savoir les remèdes généraux et particuliers qui sont propres pour guérir les **maladies** des âmes; les devoirs et obligations de chaque profession, pour porter ses pénitents à les embrasser; et les pénitences convenables qu'il leur faut imposer.

p.212

Recevoir tous ceux qui se présentent, non pas avec une mine triste et rebutante, ni avec un visage austère et refrigné, mais avec un visage ouvert, gracieux et affable; et recevoir toutes sortes de personnes indifféremment, chacun à son tour, pauvres et riches, bons et méchants, sans aucune acception ni préférence, excepté des **malades** et incommodés, des nourrices et femmes enceintes, des serviteurs et servantes qui ne peuvent attendre, et de ceux qui viennent de loin; le tout néanmoins avec grande discrétion, se gardant bien d'offenser personne, mais le faisant trouver bon aux autres, en leur donnant à entendre doucement les raisons pour lesquelles on le fait.

36 **Le Bon Confesseur (t.4) (1644)**

p.367

Si vous avez à prêcher, quand vous monterez en chaire, il faut porter avec vous les canons, les foudres, et les armes les plus puissantes et les plus terribles de la parole de Dieu, pour combattre contre le péché en général, et pour le foudroyer et écraser dans les âmes. Mais lorsque vous allez parler et communiquer en particulier avec quelque pécheur pour le convertir, il faut mener avec vous la douceur, la bénignité, la patience et la charité. Vous devez regarder et traiter tous ceux qui sont en péché, comme de pauvres **malades** qui sont tout couverts de plaies et d'ulcères, desquels il faut avoir grande compassion, et ne s'indigner jamais contre eux, non plus qu'un sage médecin qui aurait à traiter un **malade** frénétique et furieux, lequel lui dirait des injures, et même qui le voudrait outrager, ne se mettrait pas en colère contre lui, mais en aurait pitié, et souffrirait tout cela avec patience et compassion.

p.334

7. N'apporter pas le soin et la charité requise pour visiter les **malades** et les prisonniers, consoler les affligés et assister les pauvres, selon son pouvoir.

p.336

29. S'être absenté durant le temps de peste, ou autre **maladie** contagieuse; ou n'avoir pas assisté ses **malades** dans cette occasion.

p.356 **CHAPITRE XLIII.--Pour les Médecins, Apothicaires et Chirurgiens.**

Liste de fautes et péchés...

37 **L'Enfance Admirable (t.5) (1676)**

p.317

Mais notre très miséricordieux Sauveur, qui est venu en la terre pour ouvrir le paradis à tous les hommes, a voulu être grand selon sa naissance humaine et temporelle, pour faire entrer les grands dans l'espérance de se pouvoir sauver; pour les animer et encourager à faire violence sur leurs passions, et à s'efforcer de surmonter les obstacles du salut qui se rencontrent dans leur condition, détachant leur esprit et leur coeur de leurs grandeurs et de leurs richesses, ne méprisant pas la condition des petits et des pauvres, ne les opprimant point par leur autorité; mais se servant du pouvoir que Dieu leur a donné, non pas tant pour se faire redouter eux- mêmes, que pour faire craindre et servir celui qui a fait les grands et les petits; se rendant les protecteurs des veuves, des orphelins et des indéfendus; employant leurs commodités temporelles en aumônes et autres oeuvres de piété; surtout, se gardant soigneusement de la **maladie** des grands et des riches, qui est l'orgueil, la fierté et l'arrogance, qui leur enfle le coeur, qui les porte à mépriser les autres et à se préférer à tout le monde pour la noblesse de leur extraction, ne considérant point ce qu'a dit un ancien ¹⁶: Qu'il n'y a jamais eu de rois en la terre qui ne soient descendus de quelques roturiers, et qu'il n'y a point de roturiers qui ne soient venus de quelque race royale; et qu'il arrive ordinairement que celui qui est pauvre et petit devant les hommes, est grand et riche devant Dieu, et que celui qui est grand devant le monde, est très petit et très méprisable devant Dieu.

38 **Le Coeur Admirable (t.6) (1680-81)**

p.178

N'oyez-vous pas Notre-Seigneur qui dit que, quand l'eau de sa grâce est dans une âme, elle y devient une fontaine de vie, et de vie éternelle: *Aqua quam dabo ei, fiet in eo fons aqua salientis in vitam aeternam* ¹⁷; et que, des entrailles de ceux qui croient en lui il sortira des fleuves d'eau vive : *Qui credit in me,*

¹⁶Plato aiebat neminem regem non ex servis esse oriundum: et neminem servum non ex regibus. (Note de l'auteur).

¹⁷ Joan. IV, 14.

flumina de ventre ejus fluent aquae vivae ¹⁸. Si cela est ainsi de toutes les âmes et de tous les coeurs qui possèdent la foi et la grâce du Sauveur, lequel est le coeur de sa divine Mère, qui est plus rempli de foi, de grâce et d'amour, que tous les coeurs des fidèles ensemble, sinon une fontaine d'eau vi vante et vivifiante, dont la vertu est si admirable, que non seulement elle conserve la vie en ceux à qui l'ont déjà, les garantit de la mort et les rend immortels, non seulement elle fortifie les faibles et languissants, non seulement elle rend la santé aux **malades**, mais même elle ressuscite les morts. Car elle est de la nature des eaux miraculeuses de ce torrent dont parle le prophète Ézéchiël, qui donnent la vie à toutes les choses qu'elles touchent: *Vivent omnia ad quae venerit torrens*

¹⁹.

p.430

Ceux qui ont demeuré dans la ville de Constantinople, qui est maintenant entre les mains des Turcs, nous assurent qu'il y a une image de la sainte Vierge par laquelle Dieu fait beaucoup de miracles, non seulement en faveur des chrétiens du pays, mais encore des infidèles, qui y font des neuvaines pour eux et pour leurs enfants quand ils sont **malades**, dont plusieurs reçoivent la guérison par l'entremise de cette très bonne et très puissante Vierge .

39 **Le Coeur Admirable (t.7) (1680-81)**

p.32

O très douce et très pieuse Vierge, regardez des yeux de votre bénignité tant de misères et tant de misérables, dont toute la terre est remplie; tant de pauvres, tant de veuves, tant d'orphelins, tant de **malades** en toutes manières, tant de captifs et de prisonniers, tant d'hommes qui sont traversés et persécutés par la malice des hommes, tant d'indéfendus qui sont opprimés par la violence de ceux qui sont au-dessus d'eux, tant de voyageurs et de pèlerins qui sont au milieu des périls, sur la mer et sur la terre, tant d'ouvriers évangéliques qui sont exposés à mille dangers pour sauver les âmes qui se perdent, tant d'esprits affligés, tant de coeurs angoissés, tant d'âmes travaillées de diverses tentations, tant d'âmes qui souffrent les tourments épouvantables du Purgatoire; mais surtout tant d'âmes qui sont dans l'état du péché et de la perdition, qui est la plus effroyable de toutes les tribulations, tant d'infidèles, tant de Juifs, tant d'hérétiques, tant de schismatiques, tant de faux catholiques qui gémissent sous la tyrannie et l'esclavage de l'enfer. Enfin regardez, ô Vierge très bénigne, un nombre presque infini de misérables qui sont dans l'univers, dont les misères innombrables sont autant de voix par lesquelles ils vous crient: O Mère de miséricorde, consolatrice des affligés, refuge des pécheurs, ouvrez

¹⁸ I Joan. VII, 38.

¹⁹ Ezech. XLVII, 9.

les yeux de votre clémence pour voir nos désolations; ouvrez les oreilles de votre bonté pour entendre nos supplications:...

40 **Le Coeur Admirable (t.7) (1680-81)**

p.540

Après avoir vu comme le sacré Coeur de la bienheureuse Vierge est une mer de grâces, un miracle d'amour, le miroir de la charité, un abîme d'humilité, le trône de la miséricorde et l'empire de la divine Volonté, nous allons voir maintenant que c'est le sacraire des grâces gratuites, qui sont données du Saint-Esprit, non pas tant pour la sanctification de ceux qui les reçoivent, comme pour l'instruction, la consolation et l'utilité des autres.

Saint Paul compte neuf de ces grâces, qui sont: 1. le don de parler avec sagesse; 2. le don de parler avec science; 3. le don de la foi; 4. la grâce de guérir les **malades**; le don de faire des miracles; 6. le don de la prophétie; 7. le discernement des esprits; 8 le don de parler diverses langues; 9. le don d'interpréter les saintes Écritures ²⁰...

Qu'est-ce que la grâce de guérir les **malades** et le don de faire des miracles ? Ce sont deux grâces qui se peuvent réduire à une. Car la grâce de guérir les **malades** a pour son effet la guérison des corps par des miracles; et la grâce d'opérer les miracles a pour son effet de manifester la puissance de Dieu par des oeuvres miraculeuses.

41 **Le Coeur Admirable (t.8) (1680-81)**

p.41

Tous les miracles que notre Sauveur a faits dans la Judée, donnant la vue aux aveugles, chassant les démons des corps des possédés, guérissant les **malades**, ressuscitant les morts, sont choses grandes et merveilleuses. Mais le mystère de l'Incarnation, que la puissance infinie de Dieu a opéré dans la sacrée Vierge, surpasse incomparablement toutes ces choses. C'est ce qui lui fait dire: *Fecit mihi magna qui potens est.* »

p.103

Écoutons la parler: *Transite ad me omnes* ²¹, c'est le Saint-Esprit qui la fait parler ainsi: « Venez tous à moi »: Omnes, non pas seulement quelques-uns, mais tous, hommes et femmes, grands et petits, riches et pauvres, jeunes et vieux, enfants et adolescents, sains et **malades**, justes et pécheurs, fidèles et

²⁰ « Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiae; alii autem sermo scientias secundum eundem Spiritum; alteri fides in eodem Spiritu; alii gratia sanitarum in uno Spiritu; alii operatio virtutum; alii prophetia; alii discretio spirituum; alii genera linguarum; alii interpretatio sermonum. » I Cor. XII, 8, 9, 10.

²¹ Eccli. XXIV, 26.

infidèles, savants et ignorants; car je désire vous soulager tous en vos nécessités, et procurer le salut de tous. Venez à moi qui suis la Mère de votre Créateur et de votre Rédempteur; à moi qui suis votre Reine et votre Souveraine; à moi qui suis votre Mère et une Mère toute d'amour: *Mater pulchrae dilectionis* ²². Venez à moi avec grande confiance; car Dieu m'a donné tout pouvoir au ciel et en la terre, et j'ai plus d'amour et plus de tendresse pour vous, qu'il n'y en a jamais eu dans les coeurs de toutes les mères qui ont été, qui sont et qui seront. Venez à moi; car, comme j'ai donné la vie à votre chef adorable, qui est mon Fils Jésus, je puis aussi la donner à ses membres: *Qui me invenerit, inveniet vitam* ²³.

42 **Le Coeur Admirable (t.8) (1680-81)**

p.253

La première flamme consiste en ce que l'amour inconcevable du divin Coeur de Jésus, qui l'a porté à se renfermer dans ce Sacrement, l'oblige d'y demeurer continuellement nuit et jour, sans en partir jamais, depuis plus de seize cents ans, pour être toujours avec nous, afin d'accomplir la promesse qu'il nous a faite par ces paroles: *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem saeculi* ²⁴: « Voici que je suis tous les jours avec vous jusqu'à la consommation du siècle. » C'est un bon pasteur qui veut être toujours avec ses ouailles. C'est un divin médecin qui veut être toujours au chevet de ses **malades**. C'est un père plein de tendresse, qui ne quitte jamais ses enfants. C'est un ami très fidèle et très affectionné, qui met ses délices d'être avec ses amis: *Deliciae meae esse cum filiis hominum* ²⁵.

p.254

La troisième flamme de notre fournaise, c'est l'amour infini de notre aimable Rédempteur, qui porte sa toute-puissance à faire pour nous plusieurs prodiges merveilleux dans cet adorable Sacrement, changeant le pain en son corps et le vin en son sang, et opérant plusieurs autres miracles qui surpassent incomparablement tous ceux qui ont été faits par Moïse, par les autres Prophètes, par les Apôtres et même par notre Sauveur pendant qu'il était sur la terre. Car tous ces miracles ont été faits dans la Judée seulement, et ceux-ci se font par tout l'univers. Ceux-là ont été passagers et de peu de durée; et ceux-ci sont continuels depuis plus de seize cents ans, et dureront jusqu'à la fin des

²² Eccli. XXIV, 24.

²³ Prov. VIII, 35.

²⁴ Matth. XXVIII, 20.

²⁵ Prov. VIII, 31.

siècles. Ceux-là ont été faits sur des corps séparés de leurs âmes, qui ont été ressuscités, sur les **malades** qui ont été guéris, et sur d'autres créatures semblables; mais ceux-ci sont opérés sur le corps adorable d'un Dieu, sur son précieux sang, et même sur la gloire et sur les grandeurs de sa Divinité, qui est comme anéantie dans ce Sacrement, n'y paraissant non plus que si elle n'y était point.

43 **Le Coeur Admirable (t.8) (1680-81)**

p.528

Les Associés auront une charité sociale les uns pour les autres; ils se visiteront et assisteront dans leurs **maladies** et dans leurs autres nécessités, autant qu'ils le pourront.

p.576

XVIII. --ORAISONS POUR DIVERSES NÉCESSITÉS

Pour les **Malades**.

Ant. Miserere mei Domine, quoniam infirmus sum: sana me

Domine, quoniam conturbata sunt ossa mea.

V. Salvos fac servos tuos, Domine.

R. Deus meus, sperantes in te.

OREMUS.

Omnipotens sempiterno Deus, salus aeterna credentium, exaudi nos pro infirmis famulis tuis, pro quibus misericordia tuae imploramus auxilium, ut reddita sibi sanitate, gratiarum tibi in Ecclesia referant actiones. Per Christum.

p.586

Il visitera ou fera visiter les Congréganistes **malades**, les recommandant aux prières. Et s'il arrive qu'ils meurent, il donnera ordre que tous accompagnent le corps à la sépulture, portant à la main un cierge, s'il se peut commodément; il demandera aussi qu'il soit porté par quatre Congréganistes. Il sera exact à faire réciter une fois l'Office des Morts, et le De Profundis pendant huit jours, demandant en outre à chacun une communion pour le repos de l'âme du défunt.

p.605 Il leur recommande aussi de se livrer, dans la mesure de leur pouvoir, à toutes les oeuvres de charité et de miséricorde, spécialement à l'instruction chrétienne des enfants et au soin des **malades**.

44 **Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)**

p.39 Intro. (P.Lebrun)

Cela n'est pas encore suffisant. La charité doit être catholique: il faut qu'elle rayonne au dehors de la Congrégation, et que l'on témoigne à tout le monde, principalement aux pauvres, aux **malades**, aux affligés, la plus cordiale bienveillance et le plus complet dévouement. Surtout, le Vénérable insiste pour que l'on évite plus que la peste tout sentiment de froideur ou de jalousie à l'égard des autres Communautés ecclésiastiques ou religieuses; il demande qu'on entretienne avec toutes, les relations les plus fraternelles, et que, le cas échéant, on soit toujours disposé à leur rendre service. Il n'est pas jusqu'aux procès, quand on ne les peut éviter, où la charité ne doive intervenir et faire sentir sa bienfaisante influence. Bien plus, le Vénérable rattache à cette vertu le soin de la santé du corps, qu'il importe de ne pas compromettre par une ferveur indiscrete, afin de l'employer au service de Notre-Seigneur.

p.153

On ne mangera point en sa chambre, et on n'y fera manger personne, ni en autre lieu qu'au réfectoire, si ce n'est par **maladie** ou infirmité notable.

p.163

Tous les vendredis après Vêpres, deux prêtres ou clercs iront visiter les pauvres à l'hôpital, ou les prisonniers alternativement, autant que la commodité le permettra et que la nécessité le requerra, et qu'il n'y aura point de péril de **maladies** contagieuses, pour leur donner quelque consolation et instruction; et ce seront ordinairement les deux grands Choristes.

p.172

Chacun s'abstiendra des voyages non nécessaires; mais si quelqu'un est obligé d'en faire pour ses propres affaires, ou pour visiter ses parents **malades**, et qu'il n'ait point de revenu dont il puisse s'aider pour en faire les frais, la maison où il sera lui fournira charitablement ce dont il aura besoin.

45 **Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)**

p.172

Chacun aura soin, pendant qu'il sera en bonne santé, de n'attendre point l'occasion de quelque griève **maladie**, mais de mettre un si bon ordre en ses affaires particulières, que la Communauté n'en puisse être incommodée ou distraite après son décès, et qu'elle n'ait rien à démêler avec ses héritiers.

p.179

On ne les portera point hors la maison, pour les prêter à des **malades** ou

autres; mais seulement quelque chose qui ait touché aux châsses ou reliquaires.

p.202

Les confesseurs doivent être toujours préparés à assister les **malades** et les affligés quand on les y appelle, et savoir ce qu'il faut dire et ce qu'il faut faire pour les consoler, pour leur apprendre à faire bon usage de leur affliction et de leur **maladie**, et pour les aider à bien mourir quand ils sont en péril de mort.

Quoiqu'ils puissent et qu'ils doivent exhorter les **malades** à faire des testaments spécialement quand ils jugent qu'il est nécessaire pour leur salut, ils ne doivent pas néanmoins aider à les faire, ni même y être présents.

Le petit livre intitulé le Testament de Jésus ²⁶, et celui qui s'appelle le Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême ²⁷, leur pourront beaucoup servir pour consoler les affligés, et pour disposer les moribonds à mourir chrétiennement: le premier contenant à la fin le saint usage qu'il faut faire des afflictions, et le second la manière de se préparer à la mort et d'aider les autres à s'y disposer.

46 Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)

p.216 Part.1V Ch. 1 Charité fraternelle

Surtout on aura un soin extraordinaire des **malades**, pour les assister spirituellement et corporellement, et pour n'oublier rien de tout ce que l'on pourra faire afin de les soulager, et même de les récréer et réjouir modestement et chrétiennement.

On aura aussi un respect et une charité très particulière pour les personnes avancées en âge, spécialement pour celles qui auront consommé leur vie au service de la Congrégation. Les Supérieurs en auront un grand soin, les préviendront en leurs besoins, et prendront garde qu'on ne les contriste en aucune chose.

En cas de contagion, ceux des nôtres qui en pourraient être frappés seront assistés soigneusement dans nos maisons mêmes, en quelque endroit séparé, selon la commodité du lieu, où ils seront servis et secourus fidèlement.

Le Supérieur leur doit l'assistance spirituelle, si ce n'est que quelqu'un des nôtres s'offre volontairement pour leur administrer les sacrements et les assister en l'agonie, ou qu'il ait présent quelque moyen suffisant et agréable au **malade**, pour leur rendre ce qu'un vrai pasteur doit aux âmes qui lui sont commises: auquel cas il se doit conserver pour la Communauté et pour les devoirs de sa charge.

²⁶ Ouvrage du P. Eudes imprimé en 1641, et non retrouvé jusqu'à ce jour.

²⁷ Oeuvres, tom II, p. 195.

Quand quelqu'un sera **malade** avec quelque péril, le Supérieur aura soin de le disposer de bonne heure à se confesser et communier, et à recevoir le saint Viatique et l'Extrême-Onction, quand le danger sera plus évident. Et en ce cas, il n'omettra rien de tout ce qu'il pourra faire, tant par lui-même que par ceux qu'il jugera à propos d'employer à cela, pour lui aider à mourir chrétiennement. Et pour cet effet, il se servira de ce qui est écrit sur ce sujet dans le livre du Royaume de Jésus ²⁸, et dans celui du Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême ²⁹.

Si le **malade** vient à mourir, on fera ce qui est marqué pour cette occasion dans le Manuel de la Congrégation.

47 Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)

p.227

1. Chaque Supérieur écrira l'état de sa maison en ce qui est du spirituel et du temporel; les choses principales qui s'y sont passées, et dans le pays où il est, depuis ses dernières lettres, spécialement celles qui peuvent donner quelque édification et consolation; de quelle façon les règlements sont gardés; si les exercices de l'oraison, des entretiens et conférences, et des humiliations se font fidèlement; si l'on visite les pauvres de l'hôpital et de la prison au vendredi; si on donne à dîner à quelqu'un au réfectoire en chaque semaine; si on lave la vaisselle à la cuisine au samedi; si on prêche; si on catéchise; si l'on est assidu à entendre les confessions; s'il y a quelques **malades** dans la maison, et comme ils sont assistés; si l'on souffre quelques traverses et contradictions: mais sur ce point il faut bien se garder d'écrire aucune plainte, ni invective, ni rien qui ressente l'impatience, l'aigreur et le défaut de charité au regard de ceux qui nous traversent; mais seulement l'état des choses, et dans les termes les plus charitables que l'on pourra.

p.233

On se souviendra que Dieu recommande tant et si souvent, dans ses divines Écritures, les orphelins, les veuves, les étrangers et tous les pauvres. A raison de quoi, on s'efforcera d'exercer la charité vers toutes ces personnes en toutes manières, autant qu'il nous sera possible: conversant plus volontiers avec les pauvres qu'avec les riches; étant plus prompt à les visiter dans leurs **maladies** et afflictions, et à se rendre au confessionnal quand on y sera demandé par eux; et traitant avec eux en toute occasion avec un coeur plein d'amour et de respect vers Notre-Seigneur, que l'on doit regarder en eux, puisqu'il a dit: *Ce que vous faites au plus petit des miens, c'est à moi que vous le*

²⁸ OEuvres, tome I, p. 520 sq.

²⁹ OEuvres, tome II, p. 245 sq.

*faites*³⁰.

48 Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)

p.243 CHAPITRE X.--Sur la conservation de la santé des corps.

Notre corps, notre vie, notre santé et nos forces n'étant pas à nous, mais à celui qui nous a tout donné, et qui nous a achetés au prix de son sang, c'est une chose bien agréable à sa divine Majesté de les conserver, afin de les employer à son service. Mais il faut éviter en ceci deux extrémités qui sont fort dangereuses.

La première est un excès d'amour et de soin que plusieurs ont pour leur corps, qui les porte dans une si grande sensibilité, délicatesse et tendreté au regard d'eux-mêmes, que les moindres maux qui leur arrivent leur semblent toujours fort grands, qu'ils en font des plaintes et des doléances à tout le monde, et souvent avec beaucoup d'exagération, et qu'ils voudraient avoir sans cesse des médecins à leurs côtés, et user à toute heure de remèdes pour de légères infirmités que le temps et la patience surmontent facilement.

Pour éviter cette extrémité, lorsqu'on ressentira quelque infirmité, ou que l'on connaîtra qu'une chose est nuisible à la santé, ou qu'une autre y est nécessaire, soit au vivre, ou au vêtir, ou en la demeure; soit en l'office qu'on a, ou en l'exercice qu'on fait, ou autrement: on considèrera premièrement devant Dieu, en l'Oraison, si cela mérite qu'on en parle au Supérieur. Si l'on juge que oui, on le fera simplement et sincèrement, sans rien exagérer. Ce qu'ayant fait, on demeurera en paix, sans s'inquiéter ni s'empresser là-dessus, laissant le tout à la disposition de la divine volonté, avec confiance qu'elle en ordonnera en la manière qui sera la plus convenable par le Supérieur³¹: lequel se doit conduire en ces rencontres avec

49 Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)

p.244

beaucoup de charité, se rendant facile à écouter les plaintes et les besoins d'un

³⁰ « *Quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* » Matth. XXV. 40.

³¹ « *Ut nimia sollicitudo in iis quae ad corpus pertinent reprehensibilis e-t, ita cura moderata tuendae ad divinum obsequium valetudinis ac virium corporis laude digna et ab omnibus adhibenda est; et ea de causa, cum animadverterint aliquid sibi nocere, vel quid necessarium esse circa victum, vestitum, habitationem, officium aut exercitationem, et sic de aliis rebus, admoneant omnes ea de re superiorem, vel quem ad id superior constituerit: duo interim observantes: Primum, ut antequam ad eum quid referant, se ad orandum recipiant; et post orationem, si senserint rem deferendam ad superiorem, id faciant; alterum, ut cum verbo aut scripto brevi (ne excidat memoria) superiori rem exposuerint, ei totum curam rei expositae relinquunt.* » Const. Soc. Jesu, p. 3, c. 2, n. 1.

chacun, et prompt à les secourir, sans examiner trop sévèrement s'ils font leur mal plus grand qu'il n'est, ou non, de peur de manquer à assister ceux qui en ont une véritable nécessité.

L'autre extrémité est de ceux qui, par des ferveurs indiscretes, se débilitent la tête et l'estomac, affaiblissent tellement leurs forces corporelles, et ruinent de telle sorte leur santé, qu'ils deviennent tout à fait inutiles, les uns par l'effort et l'application violente qu'ils font dans l'oraison et dans leurs autres exercices, comme si cela se devait faire à force de bras; les autres par les abstinences, veilles, macérations et autres mortifications et pénitences immodérées.

Pour fuir cette extrémité, premièrement, on doit s'accoutumer à faire son oraison et ses autres exercices doucement et sans violenter son esprit, suivant la conduite et les avis du directeur, qui doit enseigner à un chacun la voie qu'il doit suivre en ceci selon ses dispositions et la mesure de la grâce de Dieu en lui. Secondement, on ne doit faire aucunes abstinences, ni veilles, ni autres pénitences, sans la permission expresse du Supérieur, qui doit apporter une grande prudence pour discerner ceux à qui il les faut permettre avec modération, de ceux à qui on les doit interdire entièrement.

On ne fera point d'étude qui demande beaucoup d'application, ni autre exercice corporel qui soit violent, une heure ou deux après le repas, spécialement en été, si on n'y est obligé par quelque nécessité pressante; mais on emploiera ce temps-là en des occupations faciles.

Chaque Supérieur aura soin de connaître ceux de sa maison qui ne peuvent jeûner sans incommodité notable, pour ne leur permettre pas de le faire aux jours de jeûne, et pour leur faire donner les choses nécessaires: ce qu'il doit déclarer à la Communauté, afin qu'aucun n'en soit mal édifié.

Il doit savoir aussi ceux qui ont besoin, pour quelque infirmité, de dormir davantage que les autres, pour les dispenser de se lever à l'heure de la Communauté, et pour leur marquer l'heure en laquelle ils se lèveront, faisant aussi connaître cela aux autres, afin que tout se fasse selon l'ordre dans la maison de Dieu, et qu'on n'y voie rien qui ne porte édification.

50 Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)

p.263

Quand quelqu'un sera **malade**, personne ne lui apportera rien que ce qui aura été ordonné par le médecin, et avec la permission aussi du Supérieur.

Au temps de la **maladie**, on obéira ponctuellement non seulement aux Supérieurs spirituels qui régissent l'âme, mais aussi aux médecins et aux infirmiers qui ont soin du corps.

p.275

Il y aura, en chaque maison, un lieu proche de la porte, ouvert et exposé à la vue, là où on leur pourra parler, quand la nécessité ou la charité le requerrera.

On n'ira point voir, et on ne confessera point de femmes **malades** dans leur maison, sans compagnon; et lorsqu'on entendra leur confession, la porte sera ouverte, en sorte que le compagnon puisse voir le confesseur et la **malade**.
p.277

On n'usera point d'épices, ni de moutarde, non plus que de confitures, ni de sucre, ni de beurre au matin, ni d'autres semblables délicatesses, qui sont plus propres à repaître la friandise qu'à donner une bonne et solide nourriture; excepté néanmoins ceux qui seront **malades**.
p.325

Ceux qui seront incorporés en la manière susdite, ne pourront jamais être renvoyés de la Congrégation pour aucune **maladie** qui leur puisse survenir; mais elle sera obligée de leur fournir toutes les choses nécessaires et convenables, et de les garder sains et **malades**, de quelque **maladie** que ce puisse être, si elle leur arrive depuis qu'ils seront du corps de la Congrégation, ou même si elle leur est survenue depuis qu'ils ont été admis à la Probation, pourvu qu'ils ne l'aient point cachée, mais qu'ils l'aient fait connaître aux Supérieurs qui les ont reçus. Car si, après avoir été incorporés, on découvre en eux quelque mal notable, ou quelque chose qui les rende incapables de vaquer aux fonctions de la Congrégation, qu'ils aient eue auparavant que d'être admis à l'incorporation, et dont ils n'aient point donné connaissance, on les pourra renvoyer pour ce sujet: comme aussi pour les autres causes qui seront déclarées dans le chapitre suivant.

51 Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)

p.327

9. Ceux dans lesquels on découvrira quelque **maladie** secrète, ou quelque défaut naturel considérable, qu'ils auront caché durant le temps de la probation, et qui les rendra incapables d'exercer les fonctions ordinaires de la Congrégation.

p.339

Pour cette fin, ils s'exerceront en la confession, après avoir bien étudié le livre du Bon Confesseur ³²; à assister les **malades** et ceux qui se meurent; à donner les exercices de la retraite à ceux qui la viennent faire dans la maison, à catéchiser et à prêcher selon les règles qui sont prescrites aux catéchistes et prédicateurs; et à faire les autres fonctions qui se pratiquent dans la Congrégation pour le salut des âmes.

p.346

7. Qu'ils n'aient point de bois ni de feu en leur particulier, s'ils ne sont

³² « Ils s'exerceront en la confession suivant les Règles qui sont écrites pour les confesseurs. » Item.

malades ou infirmes.

p.358

S'ils tombent **malades**, on les assistera avec tout le soin et la charité possible; mais si alors ils veulent user d'autres viandes que de celles de la Communauté, ce sera à leurs frais; comme aussi ce qu'il coûtera pour les médecins, chirurgiens et apothicaires, qui seront toujours ceux de la Communauté et non d'autres, sans la permission du Supérieur, sans laquelle aussi ils n'useront point ni de médecines, ni de saignées, ni d'aucun autre remède.

52 Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)

p.367 (Séminaristes pensionnaires)

...pour annoncer apostoliquement la parole de Dieu; pour catéchiser utilement les peuples; pour consoler charitablement les affligés; pour assister chrétiennement les **malades**, et pour les aider à bien mourir, quand ils sortiront de cette vie; pour exercer décemment toutes les cérémonies de l'Église et pour faire dignement toutes les autres fonctions cléricales, à la plus grande gloire de Dieu, à l'exaltation et augmentation de la sainte Église, au contentement et au soulagement de Messeigneurs les Illustrissimes Prélats, à l'honneur et à la perfection de l'état du clergé, et au salut et édification d'une infinité de personnes.

p.399 (Elèves du Collège de Lisieux)

3. S'il arrive quelque infirmité à quelqu'un d'eux, il en avertira aussitôt l'économe de la Communauté, si le **malade** a besoin du médecin ou de quelque autre chose qui dépende de lui; et il l'assistera et le fera assister pour l'âme et pour le corps, avec le plus de charité et de promptitude qu'il le pourra.

p.406 (idem)

5. S'ils tombent **malades** et qu'ils aient besoin d'user de remèdes ou de viande différente de celle de la Communauté, ce sera à leurs parents de fournir aux frais qu'il y faudra faire.

p.463

Elle en fera de même si le dit Supérieur venait à perdre l'usage de raison, ou à tomber dans une **maladie** incurable, qui le rendît incapable de faire les fonctions de sa charge.

Si la **maladie** était telle qu'il y eût espérance de guérison, il ne serait pas besoin de convoquer l'Assemblée pour élire un vicaire; mais lui-même en pourrait choisir un qui exercerait son office jusqu'à ce qu'il eût recouvré la santé.

53 Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)

p.495

Surtout il pourvoira avec une affection extraordinaire aux nécessités spirituelles et corporelles des **malades**, et les servira fort souvent de ses propres mains, ès **maladies** de conséquence, et fera les autres choses qui sont prescrites sur ce sujet en la quatrième partie, au chapitre premier, qui parle de la Charité fraternelle.

p.548 **CHAPITRE IX.--L'office du Préfet de la santé.**

L'OFFICE du Préfet de la santé consiste à avoir soin de toutes les choses qui peuvent contribuer à la conserver en ceux qui se portent bien, à la fortifier en ceux qui sont faibles, et à la rétablir dans les **malades**.

Il verra de fois à autre s'il manque rien à un chacun des choses qui lui sont nécessaires pour sa santé, spécialement à ceux qui se négligent eux-mêmes, ou qui sont incommodés par la vieillesse ou autrement. Il présidera sur l'infirmier et sur tous ceux qui auront la charge des **malades**, et aura soin de leur faire garder leur règle, qu'il aura par devers soi à cette fin.

Il fera en sorte qu'on fasse venir le médecin, quand il en sera besoin; et quand il viendra voir les **malades**, il s'y trouvera présent, afin de faire exécuter ses ordonnances.

Il prendra garde si quelqu'un travaille point avec excès, selon le corps ou selon l'esprit; ou si personne se met en danger évident d'être **malade** par des mortifications indiscrètes, ou par quelque autre voie, afin d'en avertir le Supérieur.

Un peu avant le Carême, et aux autres jours de jeûne, il saura qui sont ceux qui ne peuvent pas jeûner, afin qu'en ayant averti le Supérieur, il ne permette pas qu'ils le fassent.

Il s'informerá aussi s'il y en a point qui aient besoin de prendre quelquefois des médicaments par précaution, spécialement au printemps et en l'automne, afin qu'en le faisant savoir au Supérieur, il les oblige de le faire.

54 **Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)**

p.549

S'il connaît quelque chose en ce qui est du boire, du manger, de l'air, du froid, du chaud, ou de quelque autre sujet, qui évidemment soit capable de nuire à la santé de tous ceux de la Communauté, ou de quelques particuliers, il en donnera avis au Supérieur, afin qu'il y pourvoie ainsi qu'il jugera bon.

p549 **CHAPITRE X.--L'office de l'Infirmier.**

L'Infirmier doit regarder les **malades** comme l'image vivante de Jésus crucifié. A raison de quoi il ne doit respirer que charité vers eux, pour les servir avec un grand soin et diligence, et pour supporter les fantaisies, chagrins et mauvaises humeurs que le mal cause quelquefois aux infirmes, les divertissant

néanmoins de leur impression le plus adroitement et suavement qu'il pourra, sans jamais témoigner d'être dégoûté ni ennuyé de les servir.

Il se chargera de tout ce qui appartient à l'infirmierie et au service des **malades**, dont il tiendra un mémoire.

Il aura un extrême soin que les chambres soient nettes, propres et bien ornées d'images, de feuillages, de bouquets, selon que la saison le permettra; que les lits soient proprement accommodés, que tout soit en bon état, et que rien ne demeure autour des **malades** qui puisse rendre des puanteurs.

Quand quelqu'un tombera **malade**, sitôt qu'il le saura, il en avertira le Supérieur, duquel il prendra ordre, tant pour le mettre à l'infirmierie lorsqu'il en sera besoin, que pour appeler le médecin quand il sera nécessaire: qui sera toujours le même dans les **maladies** ordinaires; mais on en pourra appeler plusieurs quand le mal sera périlleux.

Lorsque le médecin viendra voir les **malades**, il y sera présent afin de marquer et d'écrire, s'il en est besoin, ce qu'il ordonnera, et de le faire observer exactement sans y rien changer.

Il fera acheter les choses qui seront nécessaires et convenables aux **malades**, et les fera apprêter soigneusement, pour les leur donner au temps qu'il faudra.

Il s'efforcera de les réjouir et contenter, sans acquiescer néanmoins à leurs volontés en ce qui leur pourrait nuire.

55 Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)

p.550

Il aura quelques livres de piété, pour leur en lire quelque chose de fois à autre; et quand ils seront en péril évident, il prendra le petit livre du Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême, qui contient à la fin plusieurs protestations touchant les dispositions requises pour se préparer à mourir chrétiennement; et se mettant à genoux proche du **malade**, il fera en son nom, ainsi qu'il est marqué dans ce livre, tantôt l'une, tantôt l'autre de ces protestations, les prononçant avec dévotion et de telle façon que le **malade** les puisse entendre. Ce qui se pourra faire aussi par le Supérieur et par ceux à qui il donnera cette commission.

L'Infirmier prendra ordre du Supérieur touchant ceux de la Communauté qu'il pourra appeler pour visiter et récréer les **malades**.

Il fera provision au temps convenable, par l'ordre du Supérieur, des drogues et remèdes communs et ordinaires qui peuvent servir aux **malades**, qu'il conservera en un lieu destiné à cela, et qu'il visitera souvent pour prendre garde qu'ils ne se corrompent.

Il remarquera le jour auquel chaque **malade** aura commencé de l'être, et l'heure en laquelle la fièvre prendra et quittera ceux qui en seront travaillés, tant pour en avertir le médecin, que pour leur donner à manger au temps convenable,

selon l'ordre qu'il aura prescrit.

Le linge, les meubles et tout ce qui servira à ceux qui sont **malades** de quelque mal contagieux, sera séparé soigneusement, de peur de nuire aux autres.

Il ne permettra point aux convalescents de se lever du lit, qu'après l'ordre du médecin; et il aura soin de leur donner, autant que faire se pourra, les choses qu'il ordonnera pour leur nourriture, autant de temps que le Supérieur le trouvera bon.

56 Règles et Constitutions de la C.J.M. (t.9)(1658)

p.551

Comme il doit apporter beaucoup de diligence pour rendre aux **malades** toute l'assistance qu'on doit attendre d'une parfaite charité: aussi il doit prendre garde que le travail immodéré, les veilles excessives et les **maladies** contagieuses n'endommagent sa santé et celle de ceux qui lui aident en son office.

Quand il saura qu'un **malade** sera en péril de mort, il en avertira aussitôt le Supérieur, afin qu'on le dispose de bonne heure à recevoir tous les Sacrements, que l'on fasse plusieurs prières pour lui, et qu'on lui aide en toutes les manières possibles à mourir saintement.

Si quelqu'un est longtemps détenu au lit sans péril, il donnera ordre de le faire communier tous les huit jours, s'il n'y a quelque raison qui, au jugement du Supérieur, y mette empêchement.

Quand quelqu'un sera décédé, il pourvoira avec l'Économe, et par l'ordre du Supérieur, à tout ce qu'il faudra faire pour ensevelir son corps, et pour l'enterrer selon la coutume du pays, après l'avoir gardé décemment l'espace de vingt-quatre heures, si ce n'est qu'à cause de la mauvaise odeur qui en sortirait, ou pour quelque autre raison importante, le Supérieur juge qu'on puisse abréger ce temps.

S'il y a un Préfet de la santé établi, il lui obéira en tout ce qui regarde cet office. S'il n'y en a point, il l'exercera lui même et en gardera les règles.

p.564 ch.XV111 Office de cuisinier

Il apprêtera avec grande vigilance, honnêteté et propreté toutes les choses qui sortiront de la cuisine pour être servies au réfectoire; et plus encore celles qui seront pour les **malades** et infirmes, regardant Notre-Seigneur en ses enfants, et le servant en eux, avec autant d'affection qu'il le servirait s'il était encore visible en personne sur la terre.

p.360 Intro (P.Lebrun)

Aux supérieurs, il recommande la douceur et la cordialité à l'égard de tout le monde, surtout à l'égard de leurs inférieurs, parce que, dit-il, « c'est là l'esprit de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère ³³. » Il veut qu'ils se montrent indulgents à l'égard des **malades** ³⁴, bons et compatissants envers les pauvres ³⁵, reconnaissants pour les services reçus, et fidèles à célébrer, chaque année, l'anniversaire des grâces spéciales accordées par Dieu à la Congrégation ³⁶.

p.377 Intro (P.Lebrun)

Peut-être est ce pour ce motif que, dans ses lettres, le Bienheureux donne à M. de Camilly le nom de « frère du cœur ». Ce vœu pourtant n'empêchait pas Madame de Camilly d'aimer tendrement son mari, et sa douleur fut grande lorsque, en 1661, elle le vit atteint de la **maladie** qui devait le conduire au tombeau. Le P. Eudes se hâta de lui écrire pour la consoler et lui indiquer les moyens à employer pour préparer le **malade** à une mort chrétienne ³⁷. Quelques jours plus tard, le Bienheureux apprenait à la fois le décès de M. de Camilly et la **maladie** de Madame de Camilly que la fatigue et la douleur avaient accablée. La lettre qu'il lui écrivit alors est des plus touchantes ³⁸.

58 **Lettres (t.10)**

p.379 Intro (P.Lebrun)

La troisième est plus importante ³⁹. C'est l'une des nombreuses lettres que le Bienheureux écrit à l'abbesse pour l'encourager dans ses **maladies**. Elle est remarquable à tout point de vue. Le P. Eudes y parle avec une sorte d'enthousiasme du prix inestimable des croix que la divine Providence nous envoie pour nous sanctifier. Après quoi, il ajoute: « Je supplie Jésus, Madame, de vous crucifier toute avec lui, et de vous crucifier par le même amour qui l'a attaché pour vous à la croix ». Paroles austères, qui montrent à la fois le cas que le P. Eudes faisait de la croix, et l'énergie avec laquelle il dirigeait les âmes fortes

³³ Lettre CIII.

³⁴ Lettre CV, CVI.

³⁵ Lettre CI.

³⁶ Lettre CII.

³⁷ Lettre XXVIII.

³⁸ Lettre XXIX.

³⁹ Lettre IX.

dans le chemin de la perfection.

p.380 Intro (P.Lebrun)

Bien qu'issue de famille noble, la Soeur Marie de Taillepie n'était qu'une humble Soeur converse, et il est vraisemblable que c'est par humilité qu'elle n'avait pas voulu prendre rang parmi les Soeurs de chœur. A lire les lettres du Bienheureux, il semble que Dieu se plût à l'éprouver à la fois par des **maladies** et des peines intérieures. Le P. Eudes l'encourageait et la soutenait, mais en lui prêchant sa doctrine favorite de la mort à soi-même et de l'abandon à Jésus. « Je supplie Notre-Seigneur, lui écrivait-il en 1634, qu'il vous anéantisse entièrement et qu'il s'établisse parfaitement en vous, qu'il vous retire et consume toute en lui et qu'il soit tout en vous, qu'on ne voie plus que Jésus en votre extérieur et en votre intérieur, en votre temps et en votre éternité, qu'il soit en vous, qu'il vive en vous, qu'il opère en vous, qu'il souffre en vous, qu'il meure en vous, et qu'il s'y adore et glorifie soi-même en toutes les manières qu'il désire ⁴⁰. »

59 **Lettres (t.10)**

p.403 **LETTRE XXII** ⁴¹

A M. Manchon, Supérieur du Séminaire de Lisieux. Sur la mort de la Soeur Marie des Vallées.

De Caen, ce 2 mars 1656.

J. M. J.

MON TRES CHER FRERE,

Jésus, le très saint Coeur de Marie, soit notre consolation pour jamais.

Il a plu à Dieu nous ôter ce que nous avons de plus cher au monde, qui était notre très chère Soeur Marie. Elle trépassa vendredi dernier, 25e de février, à douze heures et un quart.

Notre plus grande douleur est qu'on nous a ôté son corps, pour l'enterrer à Saint-Nicolas. Presque tous les chanoines la voulaient mettre dans l'église cathédrale...

Depuis trois mois, cette mort était figurée et prédite en plusieurs manières. Elle est décédée dans une grande paix intérieure et extérieure, sans aucun trouble intérieur, sans aucun effort ni violence extérieure.

⁴⁰Lettre II.

⁴¹Recueil de Caen, lettre 59.

La **maladie** dont elle est morte n'a duré que vingt heures, durant lesquelles elle a eu, presque jusqu'à la fin, l'usage de son esprit. Durant ce temps, elle a peu parlé, ne disant autre chose que oui, non ou ainsi-soit-il, aux choses dont-on lui parlait, et le saint nom de Jésus qui sortait quasi continuellement de sa bouche. Elle a reçu tous les sacrements, et nos frères de Coutances et moi ne l'avons point quittée durant ces dernières vingt-quatre heures, et tous étaient présents à sa mort, autour de son lit, la chambre étant pleine de monde...

60 **Lettres (t.10)**

p.445

LETTRE LVI ⁴².

A M. Hubert, durant une maladie ⁴³.

[1661.]

Votre **maladie** me touche bien sensiblement. Vous avez une fièvre quarte au corps, et moi j'en ai trois au coeur: la vôtre, celle de notre frère M. Jourdan, celle du frère André, avec la fièvre tierce de notre très cher [Monsieur] Blouet, et tous les maux de notre très cher M. Le Mesle, et de tous nos autres frères.

61 **Lettres (t.10)**

p.454

LETTRE LXV ⁴⁴

A un de ses enfants, après une maladie. Sur la soumission à la divine Volonté.

[1665 ?]

Aidez-moi à remercier Notre-Seigneur et sa sainte Mère de m'avoir délivré

⁴² Costil, Annales, I. 4, n. 23.

⁴³ Né à Bricqueville, dans le diocèse de Coutances, M. Hubert entra dans la Congrégation en 1652, et fut incorporé à Lisieux en 1658. Après la mission de Versailles (1671), à laquelle il avait pris part, Louis XIV demanda et obtint de le garder à la Cour, pour avoir soin de la chapelle du château. Il mourut à Versailles, le 20 mars 1674. Costil, Fleurs, tome 2, XVIII.

⁴⁴ Hérainbourg, II ch.5.

d'une grande **maladie** qui n'a dure que huit jours,-- c'était une pleurésie ⁴⁵, - et à les prier de me donner à la divine Volonté d'une si bonne manière, que je n'emploie pas un seul moment de la vie qu'elle m'a donnée, que pour faire en tout et partout ce qui lui sera le plus agréable. Je suis très édifié et consolé de votre soumission à cette adorable Volonté. Demeurez ferme dans cette sainte disposition. Je supplie Notre-Seigneur de la fortifier et accroître en vous de plus en plus.

p.456 **LETTRE LXVIII** ⁴⁶

**A M. de la Haye de Bonnefond, Supérieur du Séminaire de Rouen.
Sur les précautions à prendre contre la peste.**

[14 septembre 1668.]

...Que chacun de nous s'examine donc soigneusement, pour reconnaître ceux par lesquels il peut y avoir contribué, pour s'en humilier et s'en corriger, tâchant de nous mettre en l'état auquel nous voudrions être à l'heure de la mort; car il n'est pas temps de se préparer quand on est **malade**....

62 **Lettres (t.10)**

p.470 **LETTRE XXXIV** ⁴⁷

**A M. de Bonnefond à Rome. Sur l'ingratitude d'un de ces enfants
qui s'était tourné contre lui.**

[Octobre 1674.]

Je puis vous dire, mon très cher frère, que depuis que je suis au monde, je n'ai point souffert de persécution si sanglante que celle-ci. Ce qui m'a le plus affligé, c'est qu'un de mes propres enfants qui était ici, qui n'a jamais reçu de moi que tous les témoignages possibles d'amitié, a été mon plus cruel

⁴⁵Cette parenthèse est vraisemblablement une addition de M. Hérain. Le P. Eudes contracta une pleurésie durant la mission qu'il prêcha à Granville en 1665, et c'est là ce qui nous fait croire que cette lettre est de 1665. Cf. *Memoriale beneficiorum Dei*, n. 79.

⁴⁶Costil, *Annales*, I. 7, n. 9.

⁴⁷Martine, I. 7, n. 40.

persécuteur. *Reddidit mihi mala pro bonis* ⁴⁸..... Jugez, mon très cher frère, quelle douleur et quelle angoisse pour moi ! C'est en suite de cela, que je suis tombé **malade** ⁴⁹.

63 **Lettres (t.10)**
p.485 **LETTRE CV** ⁵⁰

A un Supérieur trop exigeant à l'égard des malades.

Le spirituel d'une Communauté ne souffre jamais aucun préjudice, quand on ne fait point ce que Dieu ne veut pas qu'on fasse. Or Dieu ne veut pas qu'on observe des règles, quand on ne peut pas les garder par **maladie** ou par infirmité. Nous ne devons pas vouloir faire davantage que ce que Dieu veut. Faisons seulement ce que nous pouvons, mon très cher frère, sans nous troubler ni nous inquiéter, nous soumettant avec paix et avec tranquillité aux ordres de sa très adorable Volonté.

p.485 **LETTRE CVI** ⁵¹

A un Confrère. Charité du Bienheureux à l'égard d'un malade.

J'embrasse très cordialement notre cher **malade**, en l'amour sacré du très saint Coeur de Jésus et de Marie, et le conjure de se réjouir et bénir Dieu des grâces qu'il lui a faites, de s'abandonner totalement à sa très adorable volonté, et de se confier entièrement en son infinie bonté. Je supplie de tout mon coeur notre très bon Jésus et sa très bonne Mère de lui donner leur très sainte bénédiction, non pas pour mourir, mais pour se guérir et pour vivre, afin de leur gagner encore plusieurs âmes qui les bénissent éternellement. C'est pour cette

⁴⁸D'après Martine, le P. Eudes rapportait en cet endroit « tout ce que [cet enfant infidèle] avait fait et dit contre lui, et ce qu'il avait fait de son côté pour le faire rentrer en lui-même, sans y avoir pu réussir » (Ps.XXXIV,12). Le nom du coupable ne nous est pas connu d'une manière certaine. Peut-être s'agit-il d'un clerc minoré, nommé Aude, dont le P. Eudes se servit quelque temps comme secrétaire, et qui livra les notes du Bienheureux sur Marie des Vallées à M. Dufour, abbé d'Aulnay, qui s'en servit pour publier contre lui l'odieuse libelle dont il est question dans la lettre du 12 décembre à M, de Bonnefond. Cf. Costil, Annales, I, 7, n. 21.

⁴⁹Le P. Eudes fut, en effet, pris d'une fièvre continue qui ne dura que dix jours, mais qui ne laissa pas que d'être dangereuse. Cf. Martine, I. 7, n.41.

⁵⁰Hérambourg, I, ch. 6; Costil, Annales, I, 4, n. 23.

⁵¹ Hérambourg, I, ch. 6; Costil, Annales, I. 4, n. 23.

intention qu'au nom et de la part du Fils et de la Mère, et en la vertu de leur divin Coeur, je prononce sur notre très aimé frère: *Nos cum Prole pia benedicat virgo Maria.*

64 **Lettres (t.10)**

p.490 **LETTRE CXV** ⁵²

Au Supérieur du Séminaire de Coutances. Confiance en Dieu dans les épreuves.

J'ai laissé à Lisieux tous nos frères, tant ecclésiastiques que laïcs, **malades**, hormis deux. Cependant cela ne me décourage pas, grâces à Dieu, parce que je regarde la divine Volonté qui fait tout et qui fait bien tout, et que j'ai une très grande confiance en Notre-Seigneur et en sa sainte Mère, qu'ils ne nous délaisseront pas, et qu'ils pourvoiront à tout en la manière qui leur sera la plus agréable, qui est, grâces à Dieu, tout ce que je veux.

p.516 **LETTRE IX** ⁵³

A la Soeur Marie de l'Assomption Eustache. Le Bienheureux l'assure de sa charité invariable pour la Communauté ⁵⁴.

De Coutances, ce 12 août 1656.

Ce serait de tout mon coeur que je ferais ce que notre bonne Mère, et vous, et nos chères Soeurs désirent; mais je suis maintenant dans quelque incommodité, qui est telle que je ne puis me mettre en chemin sans péril d'y demeurer malade, comme fit M. Manchon, en venant ici ⁵⁵. J'ai grand besoin de prendre des remèdes, mais il faut attendre que les jours caniculaires soient passés. Si bien que je ne crois pas pouvoir aller à Caen que dans le mois de septembre; mais enfin je vous assure que ce sera le plus tôt que je pourrai, moyennant l'aide de Notre-Seigneur.

⁵²Hérambourg, II, ch. 6.

⁵³Recueil de Caen, lettre 7; Hérambourg, I, ch. 15.--L'autographe de cette lettre se trouve au Monastère de la Rochelle, et il porte la date, qui a été omise dans le Recueil de Caen.

⁵⁴Quelque temps auparavant, la supériorité de Notre-Dame de Charité avait été enlevée au P.Eudes et confiée à M. Le Grand, curé de Saint-Julien de Caen, ce qui fut pour lui et pour ses filles un grand sujet de peine, Au début de sa lettre à la Soeur Marie de l'Assomption, le Bienheureux fait allusion à ce fait et proteste que, malgré tout, il reste et restera toujours plein d'affection et de dévouement pour toutes ses filles.

⁵⁵ M. Manchon était venu à Coutances pour prêcher l'octave du Saint-Sacrement. Sur la maladie qu'il contracta dans cette circonstance voir Lettres à diverses personnes, Lettre XXIII.

p.525 **LETTRE XIV** ⁵⁶

A la Mère Patin. Sur le décès de la Soeur Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David ⁵⁷.

[Rouen, février 1660] ...

J'ai peur que la ferveur de nos bonnes Soeurs et le désir de se mortifier, ne leur fasse endurer du froid avec excès, qui soit cause de les rendre **malades**. Je vous prie, ma très chère Mère, d'y prendre garde.

Pour la communion des **malades**, vous en pourrez disposer ainsi que vous le jugerez convenable. Je remercie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère de vous avoir donné la maison de la Monnaie.

p. 538 **LETTRE XXI** ⁵⁸

A la Mère Patin. Sur les démarches à faire à Rome, et la conduite des Pénitentes.

[Paris,été 1661].

MA TRES CHERE ET BONNE MERE,

La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses.

J'envoyai hier l'attestation de Messieurs les Grands Vicaires, que vous m'avez envoyée, avec plusieurs autres attestations que M. Boniface m'a demandées, de Messieurs les Grands Vicaires de Paris, touchant les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris, qui sont toujours parmi quantité d'hommes **malades**, convalescents, médecins chirurgiens, apothicaires, serviteurs de l'hôpital, et même de filles perdues qui y viennent accoucher, et touchant vos Soeurs de la Visitation qui sont chez les Madelonnettes, pour faire voir que l'un et l'autre se fait sans qu'il y arrive aucun désordre. 66

Lettres (t.10)

p.543 **LETTRE XXII** ⁵⁹

A la Mère Patin. Il demande qu'on transcrive les Règles des Pénitentes, pour les envoyer à Rome, et en prescrit les Articles.

⁵⁶Recueil de Caen, Lettre 12; Hérambourg, II, ch. 6.

⁵⁷Comme nous l'avons dit précédemment, Soeur Marie de l'Enfant-Jésus mourut le 30 janvier 1660. Le P. Eudes était alors à Rouen. C'est de là qu'il écrivit à la Mère Patin la lettre ci-dessus, évidemment dans les premiers jours de février 1660.

⁵⁸ Recueil de Caen, lettre 19. M. Boniface était arrivé à Rome le 17 mai 1661, et le 30 il rendait compte au P. Eudes des démarches qu'il avait faites. Il réclamait en même temps diverses attestations que le P. Eudes se hâta de lui envoyer. La lettre ci-dessus, où il parle de cet envoi, dût être écrite de Paris pendant l'été de 1661. L'évêque de Bayeux dont il est question dans la lettre, est Monseigneur de Nesmond, qui ne fut sacré que le 19 mars 1662.

⁵⁹Recueil de Caen, Lettre 20.

Le mot de Converties que vous trouverez dans la lettre de M. Boniface, est le nom qu'on donne en ce pays, au lieu de Pénitentes ou Repenties..

Si vous aviez M. Mannoury, il vous mettrait bientôt toutes ces règles en bon ordre et vous ferait le plan que demande M. Boniface, et le ferait comme il faut et conformément à votre place ⁶⁰; mais il faudrait envoyer un homme exprès à Lisieux et un cheval pour le faire venir au plus tôt. Mais je ne voudrais pas qu'il logeât chez nous, à cause des **maladies** qui y sont; mais qu'après avoir conféré avec vous, ma chère Mère, et après avoir vu votre maison, vous lui donnassiez les Règles des Pénitentes avec cette lettre, et qu'il s'en allât deux jours à Camilly, pour y faire cela. Je lui écris qu'il vous aille trouver pour cette fin, si vous l'envoyez quérir.

p.548 **LETTRE XXV** ⁶¹

A la Mère Patin. Le Bienheureux la presse de fournir à M. Boniface l'argent nécessaire pour poursuivre à Rome l'approbation de l'Ordre.

[Commencement de 1662.]

La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses.

Si je me laissais aller aux sentiments humains, votre **maladie** me toucherait vivement; mais, outre que j'espère que Notre-Seigneur vous rendra votre santé, la vue de sa très adorable Volonté fait que je ne puis dire autre chose sinon: *Ita, Pater, quoniam sic placitum fuit ante te* ⁶².

Je vous conjure, ma très chère Mère, d'avoir un peu plus de soin de votre santé, et de vous soumettre au jugement des médecins pour les choses qui peuvent contribuer à vous la donner.

67 **Lettres (t.10)**

p.557 **LETTRE XXIX** ⁶³

A la Mère Patin. Le Bienheureux recommande quelques pratiques de piété à l'endroit des mourantes ⁶⁴.

[1666].

⁶⁰ Ce mot désigne vraisemblablement la répartition des locaux de la communauté entre les Soeurs et les Pénitentes.

⁶¹ Recueil de Caen, Lettre 23.

⁶² Matth. XI, 26.

⁶³ Recueil de Caen, Lettre 28.

⁶⁴ D'après le P. Ory, Origines, p. 130, il s'agit ici de Mlle de Saillaufaye. Plusieurs prétendants se disputaient la main de cette demoiselle et voulaient, pour l'emporter, recourir aux armes. Pour éviter des meurtres la justice fit enfermer la jeune fille à Notre-

MA TRES CHERE MERE,

Je suis fort touché de la **maladie** de nos chères Soeurs, et spécialement de celle de ma chère Fille Marie du Saint-Esprit; mais la très adorable volonté de Dieu soit faite en tout et partout ! Je vous prie, ma chère Mère, de l'assurer que j'aurai grand soin d'elle au Saint autel, où je n'oublie aucune de toutes les autres.

Quand quelqu'une de nos Soeurs est en grand péril, il est bon que quelques-unes des autres partagent entre elles les exercices de la préparation à la mort, qui sont en la partie septième du Royaume de Jésus, afin de les faire pour la **malade**, et de lui dire cela, afin qu'elle y consente et qu'elle s'y unisse de coeur et de volonté. Je vous prie, ma chère Mère, de dire cela à toutes nos Soeurs, afin qu'elles s'en souviennent.

68 **Lettres (t.11)**

p.27

LETTRE V ⁶⁵

A la Soeur Marie de Taillepied. Sur ses maladies.

JESUS MARIA

Que vous dirai-je, ma chère Soeur; pour votre consolation ? Vous dirai-je ce que le monde a coutume de dire à ceux qui sont **malades**? Que ce ne sera rien, et que vous guérirez bientôt? Mais ce n'est pas ce que vous demandez. Vous dirai-je donc qu'il y a sujet d'espérer que vous serez bientôt affranchie des misères de la terre et du bannissement que vous souffrez? Mais ce n'est pas encore cela que vous cherchez, puisque vous voulez avoir en horreur la considération de votre propre intérêt. Que vous dirai-je donc qui vous puisse consoler? Je ne vous parlerai point de vous, car il faut nous oublier entièrement nous-mêmes; mais de Jésus seulement, qui seul doit être le sujet de nos paroles, de nos pensées et de notre consolation. Et que vous dirai-je de cet estimable et tout infiniment aimable Jésus? Je vous dirai qu'il est tout à vous et que vous êtes toute à lui, ma chère Soeur! Quelle consolation! Que voulez-vous davantage ? Vivez donc en paix désormais et ne craignez rien; car Jésus est tout à vous et pour vous, et vous êtes toute à Jésus qui vous chérit infiniment, et qui n'a point d'autres pensées ni desseins sur vous que des pensées et des desseins d'amour et de bonté.

Ne vous faites point de peine, si vous ne pouvez dire votre office, faire l'oraison et pratiquer vos autres exercices en la manière que vous souhaiteriez; car il y a plusieurs personnes qui font ces choses pour vous. Et, ce qui surpasse infiniment cela, c'est que Jésus lui-même, votre tout, est sans cesse en exercice de contemplation, de louange et d'amour, pour vous, au regard de son Père éternel. Enfin tout est à vous au ciel et en la terre. Demeurez donc en paix, et

⁶⁵ Recueil de Caen, Lettre 51; Hérambourg, II, ch. 21.

dans un entier et total abandon de vous-même, de votre santé, de votre vie, de votre âme et de votre salut entre les mains de votre très aimable Père qui est Jésus.

69 **Lettres (t.11)**

p.28 LETTRE VI ⁶⁶

A la Soeur Marie de Taillepied. Sur ses infirmités.

JESUS MARIA

Béni soit Jésus, ma très chère Soeur, de ce qu'il vous trouve digne de se glorifier en vous, par la voie la plus excellente, qui est celle de la souffrance. Vous avez moyen d'être martyre, si vous voulez. Mais aimez donc bien notre très aimable Jésus, et lui donnez tout ce qui se passe en vous, afin qu'il en fasse usage pour vous. Et si cela continue, dites-le à Madame ⁶⁷, afin qu'elle juge du remède convenable, vous abandonnant et sacrifiant néanmoins toujours la très sainte volonté de celui qui vous aime plus que vous-même, et qui a plus de soin de vous que vous n'en pourriez jamais avoir.

p.30 LETTRE IX ⁶⁸

A Mme de Budos. Sur la résignation dans les maladies.

[1637]

JESUS MARIA

MADAME,

La grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous pour jamais.

Je suis tout rempli de compassion vers vous, vous voyant toujours en douleur et en langueur, et je serais rempli de douleur, n'était que je vois Jésus dans vos langueurs et dans vos douleurs. Je n'y vois que Jésus, je n'y vois que sa bonté et son amour.

70 **Lettres (t.11)**

p.31

Il y est, Madame, il y est au milieu de vous; il est dans vos angoisses et dans vos souffrances; il y est tout amour et tout transformé en amour avec vous; il y est disposant et ordonnant par amour ces mêmes souffrances sur vous.

⁶⁶ Recueil de Caen, Lettre 52.

⁶⁷ Madame de Budos. Abbessse de Sainte-Trinité de Caen.

⁶⁸ Hérambourg, II, ch. 33. D'après Hérambourg, le P. Eudes avait écrit à Madame de Budos d'autres lettres pour la fortifier dans ses maladies. Celle-ci dut être écrite durant le séjour du Bienheureux à l'Oratoire, probablement vers 1637, car, à la fin, il semble faire allusion à la Publication récente du Royaume de Jésus.

Il y est, vous conduisant et acheminant dans les voies de son amour, et vous attirant à la perfection de ce même amour par ces voies de peines et de rigueur.

Il y est, portant par son amour avec vous toutes les peines de corps et d'esprit que vous avez à porter; et encore bien que souvent vous ne le sentiez pas, il y est pourtant infailliblement; car, s'il n'y était, il vous serait impossible de porter le moindre des maux que vous souffrez.

Il y est encore, vous purifiant, vous sanctifiant et vous disposant à choses grandes, pourvu que, de votre côté, vous apportiez la correspondance qu'il demande de vous.

Il y est avec un dessein de vous remplir toute de son amour, et de vous en remplir beaucoup plus que vous n'êtes remplie de douleurs. Je dis davantage: non seulement il veut vous remplir de son amour, mais il vous veut toute transformer en amour vers lui, par le moyen de la croix et des souffrances, comme la croix et les souffrances l'ont transformé en amour vers vous.

Il y est enfin, avec un désir très ardent de vous attirer à lui, de vous perfectionner et consommer en lui, par la voie des mêmes souffrances. Son Apôtre dit qu'il était convenable que Jésus-Christ fût consommé par les souffrances: *Decebat eum per passionem consummari*⁶⁹.

O dignité, ô sainteté, ô excellence admirable des souffrances, d'être employées à la perfection et consommation d'un Dieu, à la perfection de Jésus Homme-Dieu, à la consommation de celui qui est la consommation et perfection de toutes choses ! Grande humiliation de Jésus,

71 **Lettres (t.11)**

p.32

de s'être abaissé en un état auquel il est capable d'être perfectionné et consommé; mais grande dignité aux souffrances, d'être choisies et employées par lui et par son Père éternel à cette perfection et consommation !

Ne vous est-ce pas un grand honneur, Madame, ne vous est-ce pas une grande faveur, et ne vous doit-ce pas être une grande consolation d'être consommée et perfectionnée par les souffrances, comme Jésus a été consommé par les souffrances? N'est-ce pas un amour rare et singulier de Jésus vers vous, d'employer pour votre accomplissement et consommation les mêmes moyens qu'il a employés pour la sienne propre? Oh ! qu'à jamais soit-il béni, ce très aimable Crucifié, de vous donner ainsi part aux bénédictions de sa croix ! Je le supplie de vous crucifier toute avec lui, et de vous crucifier par le même amour qui l'a attaché pour vous à la croix.

Je vois une infinité de personnes crucifiées dans le monde, mais j'en vois peu qui soient crucifiées pour l'amour de Jésus. Plusieurs sont crucifiées par leur amour-propre et par l'amour désordonné du monde, mais heureux ceux qui

⁶⁹ Hebr. II. 10.

sont crucifiés pour l'amour de Jésus; heureux ceux qui vivent et qui meurent en croix avec Jésus. Vous serez du nombre de ceux-là Madame, si vous portez votre croix avec amour comme Jésus, l'acceptant, l'embrassant et la chérissant de tout votre coeur, en l'honneur et union du même amour avec lequel il l'a acceptée et portée pour vous.

Pour cet effet, jetez souvent les yeux sur Jésus, qui vous est toujours présent, et qui vous pénètre et remplit beaucoup davantage que ne font pas les angoisses et les douleurs, dont vous semblez être toute pleine. Ne voyez rien que Jésus dans vos douleurs et dans vos souffrances; ne voyez que sa bonté et que son amour, qui ordonnent tout ce qui se passe au regard de vous; n'adhérez qu'à lui, ne vous appliquez qu'à lui; n'adhérez point à vos ennuis et à vos déplaisirs; ne les regardez point; ne vous y appliquez

72 **Lettres (t.11)**

p.33

point. Détournez doucement et fortement votre esprit de toutes les pensées et de tous les objets qui peuvent vous donner inquiétude. Tournez-vous toute vers Jésus, qui est tout tourné vers vous, et qui a toujours ses yeux amoureux fichés sur vous. Tenez-vous bien ferme à lui et à son divin amour, comme à celui qui est votre tout, et hors lequel vous ne voulez plus rien avoir. Faites état qu'il n'y a plus que vous et lui au monde, et que rien de tout ce qui n'est point lui ne vous touche et ne vous appartient aucunement. Perdez toutes les pensées et toutes les considérations de vos intérêts, de vous-même et de toute autre chose; voire, perdez-vous vous-même saintement et heureusement dans l'abîme de cette bonté et de cet amour de Jésus qui vous environne, vous pénètre, vous remplit, et est toujours vous voyant, toujours veillant sur vous et sur tout ce qui vous concerne, et qui est plus zélé, plus appliqué, plus occupé infinies fois à procurer votre bien et votre avantage en toutes choses, que non pas vous.

O amour ! ô bonté ! O Jesus, Dieu d'amour et de bonté! Adorez, aimez bénissez ce Jésus si plein d'amour et de bonté pour vous Adorez, chérissez, glorifiez tous ses regards, et tous ses desseins et tous ses vouloirs sur vous. Donnez-vous souvent à lui, et lui offrez tout l'état de vos souffrances spirituelles et corporelles, en honneur des souffrances de son corps et de son âme divine. Adorez encore la paix et la tranquillité de cette âme sainte, au milieu de ses peines et de ses tourments, et priez Jésus qu'il vous fasse participante de cette paix et tranquillité, et de toutes les autres dispositions avec lesquelles il a souffert.

Ce sont, Madame, les usages et les devoirs que le même Jésus demande de vous maintenant. C'est la fidélité et l'honneur que vous avez à lui rendre en l'état où vous êtes. Je le supplie d'imprimer lui-même ces pensées et ces sentiments dans votre coeur; je le supplie de s'honorer

73 **Lettres (t.11)**

p.34

et se glorifier lui-même dedans vous. Je le supplie enfin d'accomplir tous ses desseins et toutes ses volontés sur vous, ne permettant point qu'il y ait aucun empêchement de votre côté.

Et pour vous, Madame, je vous prie seulement d'une chose, qui est que vous vous souveniez et que vous accomplissiez une parole que vous me dites la dernière fois que j'eus le bonheur de vous voir. Vous me dites que vous ne vouliez plus rien que ce que Dieu voulait, et que vous vous remettiez entièrement à tout ce qui lui plairait ordonner sur vous. Vous me dites cette parole avec une certaine force et vigueur d'esprit, qui me consola beaucoup. Je vous conjure donc de ne pas vous démentir, et de faire paraître en toutes les occasions que Dieu vous en donnera, que vous n'avez pas proféré cette parole de la langue seulement, mais du coeur et de la volonté.

Voyez vous, Madame, comme je vous parle avec liberté? Mais c'est le zèle que j'ai pour votre âme, et la confiance que j'ai en votre bonté, qui me font parler ainsi. Permettez-moi de vous dire encore ce mot, qui est que je vous prie de continuer, car je crois que vous le faites, à vous faire lire de temps en temps quelque chose de piété. Je crois que les actes d'amour vers Jésus qui vous ont été écrits dernièrement ⁷⁰, vous seront utiles, vous en faisant lire quelqu'un de temps en temps, et y arrêtant doucement votre esprit, sans bandement et sans violence.

74 **Lettres (t.11)**

p.38 LETTRE X ⁷¹

Aux Dames de la Miséricorde de Rouen. Sur le Refuge de Caen.

De Saint-Malo, ce 19 juillet 1642.

Si c'est une chose si agréable à Dieu de bâtir des hôpitaux et maisons de santé pour le soulagement et assistance de ceux qui sont **malades** en leurs corps, quel bien est-ce d'aider à établir une maison et un hôpital pour les âmes malades, et malades d'une peste infernale qui leur donnera la mort, et à beaucoup d'autres, si on n'y remédie? Il y a tant d'hôpitaux partout pour les corps: n'est-il pas juste qu'il y en ait quelques-uns pour les âmes, qui sont plus horriblement et plus dangereusement malades que les corps; et que les personnes qui aiment Dieu, et qui savent combien les âmes lui sont chères, aient autant et plus d'affection pour celles-ci que pour ceux-là? Une seule âme vaut mieux que mille mondes; et partant, qui gagne une âme à Dieu, fait plus que de conquérir mille empires.

p.67 A Madame de Camilly. Sur la guérison inespérée de M. Manchon,

⁷⁰ Il s'agit probablement des 34 actes d'amour que l'on trouve dans la quatrième partie du Royaume de Jésus.

⁷¹ Recueil de Caen, Lettre 56.

et divers sujets.

[1656]

M. Manchon se porte toujours de mieux en mieux; il est maintenant chez M. de Mémont. Il est certain qu'à moins d'un miracle, il était mort; et cela est tellement vrai, que les médecins assurent qu'il était impossible qu'il passât le troisième jour de sa **maladie**, tant elle était violente et mortelle. C'est ce que je vous dis et à mes frères de Caen, aux premières nouvelles que j'en eus; mais j'ajoutais beaucoup de fois qu'à moins d'un miracle il n'en relèverait pas, et je ne disais pas cela au hasard ni à la volée. Je vous dis tout ceci maintenant, ma chère Fille, non pas afin que vous me preniez pour un prophète, car vous vous tromperiez, mais afin que l'on ne me fasse point passer pour un faux prophète, et de rendre ce témoignage à la vérité, dans l'occasion que vous m'en donnez en votre dernière lettre, laquelle, quoique en riant, me qualifie ainsi. Voilà comment la plupart des calomnies se forgent: on retient une partie d'une proposition qui a été dite, et on oublie l'autre; ou bien on y donne un autre air, un autre sens; ce qui nous apprend à être très réservé à croire les choses que l'on dit au désavantage du prochain.

75 **Lettres (t.11)**

p.77 LETTRE XXVIII ⁷²

A Mme de Camilly. Sur la maladie de son mari.

A Paris, ce 18 octobre 1661.

Plaise à Dieu, ma très chère Fille, que je puisse vous répondre, dans cette occasion de la **maladie** de notre très aimé frère, ce que Notre-Seigneur a répondu à sainte Marthe et à sainte Madeleine, qui lui avaient fait dire ce que vous m'écrivez: *Celui que vous aimez est malade* ⁷³, parlant de leur bon frère saint Lazare; plaise à Dieu, dis-je, pouvoir vous répondre: *Cette infirmité n'est pas à la mort* ⁷⁴. Mais, parce que ces divines paroles seraient sans effet en ma bouche, et que c'est à Notre-Seigneur que vous vous adressez en disant à celui qui vous tient sa place, quoique infiniment indigne: *Celui que vous aimez est malade*, je supplie de tout mon coeur ce très bon Sauveur, par la très grande bonté par laquelle il a fait la susdite réponse aux soeurs de Lazare, de vous la faire aussi, et de vous dire: *Cette infirmité n'est pas à la mort*.

⁷²Recueil de Caen, Lettre 63.

⁷³« Ecce quem amas infirmatur. » Joan.XI 3.

⁷⁴« Infirmitas haec non est ad mortem. » Joan. XI, 4.

Quoi qu'il arrive, ma chère Fille, ces paroles s'accompliront ⁷⁵ toujours au regard de notre cher **malade**, qui est un merveilleux sujet de consolation; car il n'y a point de mort pour les vrais enfants de Dieu... *Je suis la résurrection et la vie*, dit le Fils de Dieu à sainte Marthe, *celui qui croit en moi, encore qu'il fut mort, vivra; et tous ceux qui vivent et qui croient en moi ne mourront jamais* ⁷⁶.

76 **Lettres (t.11)**

p.78

Consolons-nous, ma très chère Fille, en la vue de ces grandes vérités, et dans le souvenir de ce qui nous a été dit par notre bon Sauveur.

Il est vrai, je vous l'avoue, que quoique cela modère beaucoup ma douleur, il n'empêche pourtant pas que, mon cœur ne soit très affligé de savoir notre pauvre et cher frère du cœur, M. de Camilly, en cet état, et vous ma chère Fille, avec tous les vôtres, dans l'angoisse où vous êtes et dans le péril de tomber **malade** de ces dangereuses **maladies**. Je supplie mon Jésus de tout mon cœur de vous conserver. Toutefois, non pas selon ma volonté, mais selon la sienne.

Il me semble que je vois, par votre lettre, que ce bon Sauveur met dans votre cœur, ma bonne Fille, les dispositions qui y doivent être en cette occasion; cela ne me console pas peu. Je l'en remercie infiniment et le supplie de vous les conserver et augmenter pour sa gloire; car il n'y a point de temps auquel il soit tant glorifié dans une âme, comme le temps de l'affliction, quand on la porte chrétiennement. Tachons donc de le faire, ma très chère Fille, prenant celles qu'il nous donne, de sa main, et les souffrant avec toute l'humilité, la résignation et l'amour qui nous sera possible.

Si vous voyez notre très cher frère en péril, prenez le petit livre que j'ai fait, qui s'appelle Le Contrat de l'homme avec Dieu. Vous y trouverez, environ dans la moitié du livre, plusieurs actes tout formés, qui contiennent les dispositions avec lesquelles il faut mourir chrétiennement, et la manière, au commencement de ces actes, d'en user au regard d'un **malade** qu'on assiste, pour les lui faire pratiquer sans l'incommoder. Je voudrais que tous ceux qui assistent les **malades** eussent ce livre. Il serait bon aussi que vous vissiez ce qui est à la fin de l'Exercice de la préparation à la mort qui est dans le Royaume de Jésus, tout à la fin. Enfin, ma très chère Fille, je supplie Notre-Seigneur d'être lui-même votre force et votre conduite, et d'accomplir parfaitement en vous et dans tous les vôtres sa très adorable Volonté, et je supplie sa très précieuse Mère de vous loger et garder dans son Cœur maternel, en la manière qui sera la plus agréable à cette divine Volonté.

C'est en l'amour sacré de ce très bon Cœur, que j'embrasse mille fois notre très cher **malade**, et que je prononce sur lui, sur vous et sur tous les

⁷⁵*Dans le recueil de Caen, on lit: s'accomplissent.*

⁷⁶ « Ego sum resurrectio et vita: qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit vivet; et omnis qui vivit, et credit in me, non morietur in aeternum ». Joan XI, 25, 26.

vôtres, ces saintes paroles: Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria: Amen.

77 **Lettres (t.11)**

p.79 LETTRE XXIX⁷⁷

A Madame de Camilly. Comment on doit se comporter dans la maladie.

A Paris, ce 25 octobre 1661.

Je ne m'arrête pas à vous dire, ma très chère Fille, combien je suis affligé et angoissé, car cela est indicible: certainement, je connais bien par l'expérience que vos douleurs et vos angoisses sont, mes douleurs et mes angoisses.

J'ai reçu vos lettres samedi, après que la poste fut partie, et ainsi je n'ai pu vous écrire qu'aujourd'hui, ce qui m'a été un surcroit de peine d'être si longtemps sans vous donner quelque petite consolation ⁷⁸.

Mon Dieu, ma chère Fille, que mon affliction et mon angoisse est grande, de ce que je ne suis point maintenant auprès de vous, pour pleurer avec vous et vous assister en l'état où vous êtes. Mais c'est la très adorable volonté de Dieu qui en dispose ainsi, et qui fait tout par une bonté infinie vers nous et pour le mieux. Qu'elle soit donc adorée, bénie et louée éternellement dans tous ses ordres ! Jamais nous n'avons eu, ma très chère Fille, et nous n'aurons jamais peut-être une si belle occasion de glorifier Dieu, et de nous rendre agréables à sa divine Majesté que celle-ci. Ne la laissons donc pas passer sans en faire tout le plus saint usage que nous pourrons.

Pour cet effet:

1. Reconnaissons que de nous-mêmes nous sommes très incapables d'en faire usage, sans une grâce spéciale de la divine Bonté, et que nous sommes infiniment indignes qu'elle nous donne cette grâce; mais demandons-la néanmoins avec confiance, et elle nous la donnera.

2. Humilions-nous sous la puissante main de Dieu, reconnaissant que le moindre de nos péchés mérite toutes les afflictions de ce monde, et acceptons celles qu'il nous donne et toutes celles qu'il lui plaira de nous donner, en l'honneur de sa divine justice, et en satisfaction de nos offenses.

78 **Lettres (t.11)**

p.80

3. Adorons la très sainte volonté de Dieu, et nous soumettons et abandonnons totalement et sans réserve à tout ce qu'il lui plaira faire de nous et de toutes les choses qui nous appartiennent.

⁷⁷Recueil de Caen, Lettre 64

⁷⁸ M. de Camilly était mort le 18 octobre. Le samedi 21, le Bienheureux apprit à la fois, par lettres, la mort de son ami et la maladie de Mme de Camilly Cf. Boulay, Vie du V. J. Eudes, III, p. 320.

4. Parce que les afflictions sont un don de Dieu beaucoup plus précieux et plus grand en ce monde que les consolations, rendons-lui en grâces de tout notre coeur autant qu'il nous sera possible.

5. Offrons nos douleurs, nos angoisses, nos soupirs et nos larmes à Notre-Seigneur Jésus et à sa très sainte Mère, en actions de grâces de leurs douleurs et angoisses infiniment plus grandes que les nôtres, et de tous leurs soupirs et leurs larmes.

6. Embrassons nos croix pour l'amour de notre très aimable Crucifié, qui en a porté de si pesantes pour l'amour de nous.

p.81

7. Unissons-nous avec notre divine Mère au pied de la croix de son Fils bien-aimé. Hélas ! elle est toute accablée de douleurs, mais pourtant si pleine de soumission à la sainte volonté de Dieu que, parce que tel est le bon plaisir de cette adorable volonté, elle sacrifie à sa divine Majesté un fils qui lui est infiniment cher, et qui est son fils, son père, son frère, son époux, son Dieu, son tout. Unissons-nous, ma très chère Fille, à ces saintes dispositions, pour sacrifier avec elle, et avec notre Sauveur, la vie de tous les nôtres, notre propre vie et cent mille mondes, si nous les avons.

8. Offrons toutes nos peines et nos afflictions à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, et les prions de les unir avec les leurs, de les bénir et sanctifier par les leurs, et d'en faire le même usage qu'ils ont fait des leurs, pour la gloire de la très sainte Trinité.

9. Offrons-leur aussi pour la même fin toutes les afflictions qui ont jamais été, sont et seront en l'univers, spécialement celles des personnes qui n'en font pas bon usage; car toutes ces choses étant à nous, selon la divine Parole, nous en devons faire usage pour la gloire de notre Père céleste, avec notre très adorable Chef, qui est Jésus, qui fait usage de tout pour la gloire de son Père.

10. Prions nos bons Anges, tous les Anges et tous les Saints, et notre bonne Soeur ⁷⁹, de faire toutes les choses susdites pour nous, et toutes les autres que nous devons faire, pour rendre grâces à Dieu de ce que nous lui devons au temps de la tribulation.

79 **Lettres (t.11)**

p.82

Ne voulez-vous pas bien toutes ces choses, ma chère Fille, et vous unir aussi à ceux qui les font ou feront pour vous ? Oui, sans doute, vous le voulez. Dites donc pour cette intention de tout votre coeur: *Amen, amen, fiat, fiat.*

Si vous êtes en péril, voici plusieurs choses que je vous prie de faire pour l'extérieur et pour l'intérieur.

Pour l'extérieur: 1. Regardez si vous ne devez rien à personne, et faites

⁷⁹ Marie des Vallées.

payer tout ce que vous devez, maintenant, s'il est possible, sans vous en remettre à d'autres après votre décès. 2. Si vous avez eu quelque différend avec quelques personnes, réconciliez-vous parfaitement, en faisant pour cela tout ce qu'il faut faire; et même demandez pardon à tous vos domestiques. 3. Donnez votre bénédiction à tous vos enfants, au nom de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, en les suppliant de les bénir pour le temps et pour l'éternité, et leur recommandez de vivre en la crainte de Dieu, et de s'entraimer cordialement. 4. Si vous le pouvez, faites donner quelque chose aux pauvres.

Pour l'intérieur: 1. Ne vous inquiétez point pour faire une confession générale, il n'en est point besoin du tout; mais tachez d'avoir une contrition générale, après l'avoir demandée à Dieu. 2. Pour vous préparer à recevoir le saint Viatique, donnez-vous à Notre-Seigneur, pour le recevoir en union de toutes les saintes dispositions avec lesquelles tous les Saints qui ont été en la terre l'ont reçu en mourant. 3. Faites la même chose au regard de l'Extrême-Onction, n'attendant pas que vous soyez privée de l'usage des sens pour la recevoir. 4. Faites-vous lire les actes qui sont dans le Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême, qui contiennent toutes les dispositions requises pour mourir chrétiennement, non pas tous à la fois, mais tantôt l'un, tantôt l'autre, comme aussi le dernier chapitre du Royaume de Jésus. 5. N'oubliez pas de tâcher de gagner l'indulgence plénière pour l'heure de la mort, qui est concédée à ceux qui sont du Saint Rosaire et qui ont des médailles que vous avez. 6. Après tout cela, la meilleure disposition pour mourir chrétiennement c'est de vous donner bien à Notre-Seigneur, pour vous unir à toutes les saintes dispositions avec lesquelles lui, sa très sainte Mère et tous les Saints sont morts

80 **Lettres (t.11)**

p.83

Entre ces dispositions, il y en a trois auxquelles il faut s'attacher davantage: l'humilité, la confiance et l'abandon à la divine Volonté. 7. Faites prier votre bonne soeur de l'Abbaye ⁸⁰, et la bonne Mère Patin, qu'on fasse pour vous les exercices de la préparation à la mort qui sont dans le Royaume de Jésus. 8. Après que vous aurez fait tout cela, gardez-vous bien de vous y appuyer, mais mettez tout votre appui et toute votre confiance en la pure miséricorde de Notre-Seigneur, et aux intercessions de sa très sainte Mère. Au reste, ma très chère Fille, je désire vous faire un don de la meilleure manière qui me sera possible, et voici ce que c'est.

J'ai dit hier et aujourd'hui la sainte Messe, pour supplier Notre-Seigneur de vous donner trois choses:

La première, de vous donner, en la manière qu'il connaît que cela se peut faire et qui lui sera la plus agréable, toutes les grâces et tous les dons qu'il lui a plu et qu'il lui plaira de me faire en toute ma vie, toute les messes que j'ai dites

⁸⁰Madame Le Haguais, soeur de Madame de Camilly et de M. Augustin Le Haguais, religieuse de l'abbaye de Sainte Trinité de Caen.

et que je dirai, toutes les missions que j'ai faites et que je ferai, et généralement tout ce qu'il m'a fait et fera la grâce de penser, de dire, de faire intérieurement et extérieurement, et de souffrir pour son service.

La deuxième, de vous donner toutes les saintes messes, toutes les missions, et généralement toutes les bonnes oeuvres qui, par sa grâce, ont été faites et qui se feront à jamais dans notre Congrégation.

La troisième, de vous donner toutes les âmes qu'il m'a données et qu'il me donnera, par sa grande miséricorde, dans toutes les missions que j'ai faites et que je ferai, et dans les autres occasions; et de vous donner ces trois choses pour contribuer à l'accomplissement des desseins qu'il a daigné avoir sur vous de toute éternité, et afin qu'il soit autant glorifié en vous pour jamais qu'il désire d'y être glorifié.

81 **Lettres (t.11)**

p.84

Et afin de faire de mon côté tout ce que je puis faire pour vous mettre en possession de ces trois choses, après avoir adoré l'amour infini par lequel Notre-Seigneur a donné à sa très sainte Mère tout ce qu'il a reçu de son Père et et lui en avoir rendu grâce, je me suis donné et me donne derechef à ce divin amour de Jésus vers sa très chère Mère, qui est sa Mère et sa Fille tout ensemble, et en union de ce même amour, je vous ai donné et vous donne pour jamais, ma, très chère Fille, et irrévocablement, les trois choses susdites, en la manière la plus parfaite que je vous les puisse donner, selon la très sainte volonté de Dieu, et ce pour contribuer de tout ce que je puis au parfait accomplissement de tous les desseins que sa divine Majesté a eus sur vous de toute éternité.

N'acceptez-vous pas ce don, ma très chère Fille, pour cette même intention? Rendez-en donc grâce à celui qui est l'unique principe de tout bien, et non pas à celui qui n'est rien et duquel il ne peut sortir rien de bon. J'oubliais à vous dire que j'ai prié la très sainte Vierge, tous nos Anges et tous nos Saints, et notre bonne Soeur, de supplier Notre-Seigneur de ratifier et confirmer cette donation.

Je vous demande aussi, ma très chère Fille, trois choses: 1. Que si vous avez quelque chose à me dire ou à me recommander, vous la disiez à M. Dudy, et même que vous le priiez de l'écrire en votre présence, de peur qu'il n'en oublie rien. 2. Que vous laissiez à notre très cher frère, M. Blouet, vos saintes Reliques, et à moi le saint Rosaire que vous avez de notre Soeur ⁸¹ comme aussi tout ce que vous avez d'elle, jusqu'à son bâton: et j'en ferai part à qui vous voudrez; ce que vous pourrez dire encore à M. Dudy. Néanmoins, afin que vous fassiez tout sans aucune contrainte, je laisse ceci entièrement à votre liberté. Laissez-moi pourtant quelque chose de vos petits meubles de dévotion, selon votre volonté.

⁸¹ Marie des Vallées.

La troisième et principale chose que je vous demande, ma très chère Fille, c'est que, quand Dieu vous aura fait miséricorde, ce que vous devez attendre avec confiance de son infinie bonté et des intercessions de notre divine Mère et de notre bonne Soeur, vous ayez un soin tout particulier, dans le ciel, de notre Congrégation et de la Maison de Notre-Dame de Charité. Pour cet effet, je vous prie, ma chère Fille, de trouver bon que je vous constitue et établisse dès maintenant, au nom de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, la procureuse et la sollicituse de toutes nos affaires spirituelles et temporelles, pour les procurer et solliciter auprès de Dieu, de la bienheureuse Vierge, de notre bonne Soeur, de tous les saints Anges et de tous les Saints. N'acceptez-vous pas cette commission, ma très chère Fille, et ne vous donnez-vous pas au Fils de Dieu et à sa divine Mère, pour l'accomplir soigneusement selon leur très sainte volonté, et pour tâcher de nous obtenir pour maintenant de la divine Bonté quatre choses principalement: 1. Plusieurs bons frères et excellents ouvriers pour nous aider à travailler au salut des âmes. 2. La grâce de bâtir une église à Caen, en l'honneur du très saint Coeur de notre très honorée Mère. 3. Une maison à Paris, avec une église ou chapelle, pour y célébrer la fête de ce même Coeur. 4. Le succès des affaires de Rome pour nos bonnes Soeurs. Et outre cela, sitôt que vous serez au ciel, demandez le salut de M. le Haguais, votre frère, et de votre bonne fille Mme de Camilly, et de tous ses enfants et les vôtres.

Je vous donne tous les jours la bénédiction, et plusieurs fois, dans la sainte Messe, je supplie notre bon Jésus. . .

LETTRE XLIX⁸².

A la Mère Saint-Gabriel. Sur une maladie.

[1er octobre 1674.]

J'ai eu la fièvre continue avec des redoublements, durant neuf ou dix jours⁸³; mais je n'ai jamais cru en devoir mourir. Me voilà maintenant, grâce à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, dans une vie toute nouvelle, que j'ai grand désir d'employer entièrement pour leur amour et leur service.

LETTRE LXIV⁸⁴

⁸²Costil, Annales, I. 8, n. 7,

⁸³ Cf. Lettres aux Prêtres de la Congrégation, Lettre LXXXIV.

⁸⁴Costil Annales, I. 8, n. 25.

A la Mère Saint-Gabriel. Sur une maladie dont Dieu l'avait guéri.

[7 novembre 1678.]

Mes péchés m'ont attiré une **maladie** qui me conduisait à la mort. Mais celui qui a entre ses mains les clefs de la vie et de la mort, a renvoyé la mort et conservé la vie, afin de me donner le temps de me convertir et de commencer une vie nouvelle. C'est ce que je désire très ardemment, et prie Notre-Seigneur et la très sainte Mère de m'en donner la grâce, et de commencer à les aimer comme je dois; car je ne sais pas si j'ai encore commencé. Aidez-moi, ma très chère Soeur, à le faire de la sorte.

p.132 LETTRE LXXIV ⁸⁵

A une Religieuse de Montmartre. Sur l'obéissance en temps de maladie.

Si on vous ordonne de manger de la viande, gardez- vous bien de résister le moins du monde à l'obéissance: car vous rendrez plus d'honneur à Dieu en mangeant de la chair par obéissance, qu'en jeûnant au pain et à l'eau par votre propre volonté.

84 **Opuscules et Fragments (t.12)**

p.107

18. En 1627, la peste étant dans le diocèse de Séez, aux paroisses de Saint-Christophe, de Saint Pierre de Vrigny, de Saint-Martin de Vrigny, d'Avoinnes, et en plusieurs autres paroisses voisines, et les **malades** étant abandonnés de tout secours spirituel, je demandai permission, à Paris, où j'étais pour lors, au R. P. de Bérulle, de les aller assister: ce qu'il m'accorda. En suite de quoi, j'allai faire ma demeure avec un bon prêtre de la paroisse de Saint-Christophe, nommé M. Laurens, qui me reçut charitablement en sa maison; là où étant, nous disions tous les jours, lui et moi, la sainte Messe dans une chapelle de Saint-Evrout, qui n'était pas loin de sa maison; puis je mettais des hosties que j'avais consacrées, dans une petite boîte de fer blanc, qui est au fond de mon bahut, laquelle je portais à mon cou. Après quoi, nous allions, ce bon prêtre et moi, chercher les **malades**, tantôt en une paroisse, tantôt en une autre, que nous confessions; puis je leur donnais le Saint-Sacrement. Nous fîmes cela depuis la fin du mois d'août jusques après la Toussaint, que la peste fût entièrement cessée, et Dieu nous conserva de telle façon que nous ne ressentîmes aucune incommodité.

p.107

17. Les années 1625 et 1626, Dieu m'ayant donné une **infirmité** corporelle qui m'empêchait de travailler extérieurement, il me donna ces deux années pour les employer en la retraite, et pour vaquer à l'oraison, à la lecture

⁸⁵ Martine, I. 8, n, 63.

des livres de piété, et en d'autres exercices spirituels : ce qui me fut une grâce très particulière, dont je dois bénir et remercier éternellement sa divine bonté.

Misericordias Domini in aeternum cantabo.

85 **Opuscules et Fragments (t.12)**

p.108

19. En 1631, le Père Gaspard de Répichon, Supérieur de la Maison de l'Oratoire de Caen, ayant été pris de la peste, Dieu me fit encore la grâce de l'assister en son mal, dont il mourut, et de lui administrer tous les Sacrements, et d'être présent à son agonie et à sa mort; comme aussi d'en assister deux autres après lui, et de leur rendre tous les services corporels qu'on a coutume de rendre à d'autres **malades**, après leur avoir donné les saints Sacrements. En suite de quoi l'un d'eux se guérit, et l'autre mourut. Et Dieu me préserva de tout mal.

p.122

70. En la même année 1662, le 16 de septembre, il a plu à Notre-Seigneur de m'envoyer une grande **maladie**, qui a dure six semaines, en laquelle il m'a fait de grandes grâces.

p.125

79. En l'année 1665, nous avons fait une mission à Granville, au diocèse de Coutances, qui a été défrayée d'un grand coeur par les habitants de la ville, et qui a produit des fruits innombrables. J'ai été **malade** d'une pleurésie, dont il a plu à la divine Bonté me délivrer.

p.163 Contrat d'une Sainte Alliance avec Marie...(1668)

Comme l'époux et l'épouse sont obligés réciproquement de s'assister et consoler l'un l'autre dans leurs infirmités, **maladies** et afflictions, mon désir est de vous servir, aider et consoler, selon le pouvoir que Dieu m'en donnera, en la personne des pauvres, des **malades** et des affligés, dans lesquels je vous regarderai, comme la mère dans ses enfants, vous suppliant aussi, ma toute bénigne, de m'assister, protéger et soutenir dans tous mes besoins spirituels et corporels.

86 **Opuscules et Fragments (t.12)**

p.201 Livre des visites de Rouen...

La divine Providence m'ayant engagé et occupé en quelques voyages, missions et affaires importantes pour la gloire de sa divine Majesté, ès années 1661 et 1662; comme aussi m'ayant envoyé une grande et longue **maladie** en l'année 1662, je n'ai pu faire la visite de cette maison en ces deux années.

† JEAN EUDES.

p.229 Messe de St.Jean-Eudes du 19 août

† Suite du Saint ÉVANGILE selon saint Luc
(Luc, 10).

En ce temps-là, le Seigneur désigna soixante douze autres disciples, et il les envoya deux par deux, devant lui, dans toutes les villes et tout lieu où lui-même devait venir. Et il leur disait: La moisson, il est vrai, est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux. Priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour sa moisson. Allez: voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. Ne portez ni besace, ni bourse, ni chaussure, et sur votre route ne saluez personne. Dans quelque maison que vous entriez, dites d'abord: Paix à cette maison, et s'il s'y trouve un enfant de paix, votre paix reposera sur lui, sinon elle reviendra à vous. Demeurez dans la même maison, mangeant et buvant de ce qu'il aura chez eux, car l'ouvrier mérite son salaire. Ne passez pas d'une maison dans une autre. Dans quelque ville que vous entriez, si l'on vous reçoit, mangez ce qu'on vous présentera; guérissez les **malades**. Et curate infirmos qui in illa sunt, et dicite illis: Appropinquavit in vos regnum Dei.